POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 255, MARS 2024

Mars en manifs

Une agriculture pour demain

Europe : union ou désunion

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillanceau capital de 180 478 270 € – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIASn° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman jehanno • Conception : Insign 2022 • Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

PARIS 2024 PARIS 2024
PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

17
Europe : union ou désunion ?

5
Mouvements sociaux
Monter en puissance en mars

7
Europe
Un pacte régressif

11
Protection de l'enfance
Un plan d'urgence est nécessaire

12
Choc des savoirs
Le tri social organisé

15
Élections aux crous
La polarisation

24
Agriculture
Un champ à venir

28
Six mois d'Olympiade culturelle

30
Rencontre avec Hélène Fischbach

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Impression : SIEP

Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.

ÉDITO

Salaires, services publics, école : c'est politique !

Quel avenir démocratique peut avoir une société où les horizons du plus grand nombre sont sciemment réduits pour préserver et conforter les intérêts de ceux qui sont déjà les plus favorisés ?

Le 19 mars, c'est la Fonction publique toute entière qui, à l'appel de la FSU et d'une intersyndicale complète, porte haut, par la grève et les manifestations, le refus de cette société où tout ce qui fait du commun, à commencer par les services publics, est sous-financé, dégradé, pour être au final supprimé ou du moins largement réduit. Ce n'est pas un hasard que la mobilisation vienne de la Fonction publique, c'est-à-dire de ces personnels dont les missions comme l'éducation, l'aide sociale, le soin, la protection, l'accompagnement, etc., sont les missions dont le niveau d'utilité sociale est proportionnel au mépris dans lequel les tient le pouvoir.

L'école et les services publics en général sont incontestablement à un tournant : au bord de l'effondrement par certains aspects, mais défendus avec une détermination inébranlable par des personnels qui continuent à y croire et une population qu'on peut convaincre que cela vaut le coup de se battre. En effet, la dégradation en cours ne doit rien à la fatalité mais tout aux choix fiscaux et sociaux qui privent les budgets publics des moyens nécessaires. Ne plus tenir la promesse républicaine d'Éducation de toutes et tous les élèves au plus haut niveau possible fabrique une société fracturée où la démocratie elle-même devient un concept creux, sans contenu, puisque l'accès à l'émancipation de tous les citoyen·nes n'aura pas été assuré dans les faits. C'est bien la question de la société dans laquelle nous voulons vivre qui est posée à cet instant crucial où les coups de boutoir du néo-libéralisme ont produit leurs effets délétères, mais pas définitifs, et où l'extrême droite semble aux portes du pouvoir en se nourrissant du ressentiment social tout en promouvant une accélération de ces logiques de division de la société et de repli sur soi.

Les suites de la mobilisation seront donc déterminantes pour imposer dans le débat public la question des services publics, et l'indispensable reconnaissance de celles et ceux qui le font au quotidien.

Benoît Teste

Élections au Portugal

Le scrutin aura été serré jusqu'au bout mais les urnes ont parlé.
Le PS, en net recul (28,7 %), perd sa majorité après les législatives du dimanche 10 mars, devancée par la coalition de centre droit, l'Alliance démocratique (29,5 %).
Usure du pouvoir après huit années de pouvoir socialiste, effets de la crise économique et de la persistance du chômage, l'électorat portugais a choisi l'alternance.
Par ailleurs, le Portugal restait un des rares pays européens épargnés par la montée de l'extrême droite, sans doute longtemps préservé par le souvenir de la dictature salazariste.
Ce n'est plus le cas : le parti Chega, anti-européen, anti-immigration, capitalisant sur le rejet de l'Islam, réalise une percée historique, multipliant par quatre son nombre de voix (18,1 %).
À l'issue de ces élections anticipées, aucune majorité stable, malgré la victoire du centre-droit, ne se dégage. Pour le moment, l'Alliance démocratique refuse la proposition d'union de Chega, ce qui ouvre la voie à une grande alliance PS/AD, ou à de nouvelles élections.

États-Unis

Le danger Trump

Malgré les poursuites engagées contre lui, la tentative de putsch au Capitole, ses annonces liberticides, Donald Trump pourrait remporter les élections présidentielles à venir.

Avec son style ultra-agressif, il se prétend la solution à tous les problèmes.
Militarisation de la frontière avec le Mexique, expulsions de sans-papiers en nombre, camps pour migrant·es, extermination de la *« vermine »*, peine de mort pour les dealers, davantage de forages pétroliers, ses annonces s'inscrivent dans une fuite en avant calculée. Son projet 2025, piloté par Heritage Foundation, un *think tank* de droite, doté d'un budget de 20,5 millions d'euros, développe ses objectifs de destruction des valeurs et des institutions démocratiques américaines. Il prévoit notamment de réduire le financement du ministère de la justice et de démanteler le service d'éducation.
S'il est élu, il reprendra la mise en œuvre de ce qu'il n'a pu mener à bien, entravé par le Congrès : priver des milliers de personnes de l'Obamacare (20 millions en avaient bénéficié) qui rejoindront les 7 millions déjà dégagées lors de son mandat, nouvelle baisse des impôts pour les riches. Dans la continuité de son mandat, alors qu'il avait baissé leur budget de 180,5 milliards d'euros, il s'attaquera davantage aux aides sociales. Des milliers d'Américain·es en seront exclu·es notamment concernant les bons de nourriture que perçoivent 40 millions de personnes. Le salaire minimum risque d'accuser une nouvelle baisse. Il était passé de 1 192,20 euros en 2017 à 1 049 euros en 2020.
À dix mois de l'élection, Jo Biden concentre de plus en plus ses discours sur la menace que M. Trump fait peser sur la démocratie et la remise en cause de l'avortement. Cela suffira-t-il ?

Trump prévoit de réduire le financement de la justice et de l'éducation.

© TRÉVORS / AGIR

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Israël-Palestine : il n'y aura jamais de victoire militaire

C'EST L'ACTU

Le conflit à Gaza semble dans l'impasse : qui pourrait le débloquer ?
Il n'y aura jamais de victoire militaire dans ce conflit israélo-palestinien qui n'a que trop duré, ainsi que je l'explique dans mon livre. C'est pourquoi un terme ne pourra être mis au bain de sang de Gaza que par la définition d'un calendrier politique et contraignant allant vers un règlement définitif entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les deux signataires, en 1993, de l'accord d'Oslo reconnaissant la légitimité de leur nationalisme respectif. A défaut d'une telle perspective politique, on voit bien que la dynamique de la guerre comme fin en soi entrave toute action humanitaire digne de ce nom, plongeant la population de Gaza dans d'atroces souffrances collectives.

La solution à deux États vous paraît-elle encore viable ?
Cela fait plus d'un siècle que la coexistence entre les deux peuples juif et arabe sur la terre historique de Palestine ne laisse ouverte que l'alternative entre un État binational ou deux États. Les massacres terroristes perpétrés par le Hamas, le 7 octobre 2023, ont porté un coup fatal à l'idée même d'un État partagé. D'où l'urgence aujourd'hui existentielle de l'établissement d'une Palestine démocratique et démilitarisée qui représenterait la seule garantie de sécurité durable d'Israël, tout en reconnaissant enfin les droits nationaux du peuple palestinien.

Le dernier ouvrage de Jean-Pierre Filiu, professeur en histoire à Sciences Po.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Mouvements sociaux

Monter en puissance en mars

L'opposition à la politique anti-sociale du gouvernement en faveur du capital et des plus riches est au cœur des mobilisations actuelles.

Inflation, baisse du salaire réel, pensions de retraites insuffisantes, pauvreté, chômage, précarité, conditions de travail dégradées, inégalités notamment entre les femmes et les hommes,... la situation est alarmante. Le gouvernement s'en accommode largement puisqu'il projette une nouvelle dégradation de l'assurance chômage, qu'il menace le Smic, refuse d'augmenter les rémunérations et les pensions à la hauteur *a minima* de l'inflation et qu'il engage un tour de vis budgétaire supplémentaire. Alors que les services publics manquent de moyens et qu'il faudrait soutenir l'activité face au ralentissement constaté pour 2023 et prévu pour 2024, Bruno Le Maire souhaite retrancher 10 Md € aux finances publiques.

Quand le CAC 40 bat un nouveau record début mars, les besoins en services publics et les attentes des agent·es restent immenses comme l'indiquent le succès de la grève et des manifestations du 1er février dans l'Éducation, puis la formidable mobilisation des personnels de l'Éducation et des parents d'élèves dans le département socialement sinistré du 93.

En mars, il s'agira de monter en puissance, dans le prolongement des actions de février

© MRV / NVA

En mars, il s'agira de monter en puissance, dans le prolongement des actions de février (SNCF, Météo-France, éducation en Seine-Saint-Denis notamment, retraité·es le 26 mars,...). Le 8 mars, en France, pour la journée internationale des droits des femmes, l'appel à la grève féministe et aux manifestations a été un franc succès. Le 12 mars, un arc large de syndicats et d'associations, à la suite d'une tribune commune publiée dans *Le Monde*, a exigé que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire soit la priorité du pays.

Le 15 mars, sous l'impulsion du SNEP–FSU, est organisée une journée de mobilisation pour la défense de l'EPS.

Le 19, c'est l'ensemble de la Fonction publique qui est mobilisée, à l'appel de toutes les organisations syndicales représentatives, pour des mesures générales d'augmentation des rémunérations et pour l'amélioration des carrières.

Et, Jeux Olympiques ou pas, l'action se poursuivra, tant que le gouvernement restera indifférent aux besoins du pays dans son ensemble, et non des seules classes possédantes.

Hervé Moreau

Femmes : journées intersyndicales les 3 et 4 avril

Depuis 1998, la CGT, la FSU, et Solidaires organisent chaque année des journées intersyndicales de formation « femmes ». Deux jours d'interventions de chercheuses et militantes et de débats ouverts à des personnes venues de toute la France, et de secteurs divers.

Au programme quatre thèmes : *L'intime est politique* qui traite de « refuser les normes esthétiques et injonctions du paraître » ; *Construire nos luttes féministes* qui présentera le livre *Féministes, luttes de femmes, lutte de classes*. Troisième thème : *Métiers du soin et du lien, un enjeu pour l'égalité*. Et enfin *Nouvelles technologies et intelligence artificielle, nouvelles mais toujours sexistes*.

Ces journées auront lieu les 3 et 4 avril, salle Olympe de Gouge, rue Merlin, à Paris.

Inscription sur le site du centre de Formation de la FSU.

Paysage syndical

Le dialogue se poursuit entre les organisations syndicales se revendiquant du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Alors qu'une nouvelle rencontre est prévue en avril entre délégations de la FSU et de la CGT, les directions de la FSU et de Solidaires ont débattu le 28 février dernier. Solidaires se dit ouvert à approfondir le travail en commun avec la FSU. Celle-ci a rappelé son attachement, dans le contexte d'une aggravation des politiques libérales et autoritaires du pouvoir actuel, et alors que se renforce chaque jour davantage la perspective, inquiétante pour les salarié·es et les libertés démocratiques, d'une victoire de l'extrême droite aux élections de 2027, à un rassemblement de toutes les forces syndicales de lutte et de transformation sociale, sans exclusive. Dans cette même optique, les équipes militantes de plusieurs sections départementales FSU et unions départementales CGT d'Occitanie ont débattu à Toulouse le 7 mars de l'actualité syndicale en présence de Benoît Teste pour la FSU et Thomas Vacheron pour la CGT.

Logements

330 000 personnes sans toit

Alors que l'offre locative a baissé de 36 % en deux ans, Gabriel Attal a, le 14 février, déclaré « *On va se battre centimètre par centimètre, mètre carré par mètre carré pour aller chercher du logement pour les Français. On va aller chercher tous les logements possibles avec les dents* ».

Avec les dents, mais surtout par un investissement d'argent public, non pour développer le logement social, mais pour équilibrer un certain nombre d'opérations immobilières privées qui sans cela ne pourraient pas sortir de terre à court terme, et une modification – simplification dans le langage de l'exécutif – des procédures.

Au programme : surélévation de bâtiments existants, nouvelles constructions à la verticale, construction d'un logement supplémentaire sur les terrains déjà pourvus d'une maison individuelle, facilitation de la transformation de bureaux en logement...

Les chantiers de construction se font rares.

© TREMEURS / INUA

Dans ce contexte de crise aigüe, la nomination au logement du député Renaissance Guillaume Kasbarian à l'origine avec Aurore Bergé, d'une loi visant à « *protéger les logements contre l'occupation illicite* » et « *mieux réprimer le squat* » adoptée en juin 2023 – malgré les alertes notamment de la Défenseure des droits ou des rapporteurs spéciaux de l'Organisation des Nations unies – a été vécue comme une véritable provocation par les associations accompagnant les plus pauvres et leur difficulté à se loger. Pour rappel 330 000 personnes sont aujourd'hui privées de domicile en France.

Cette nomination est cependant cohérente avec la politique toujours plus à droite d'Emmanuel Macron et avec l'attaque de la loi SRU imposant aux communes au moins 25 % de logements sociaux contenue dans le discours de politique générale de Gabriel Attal. ♦Valérie Soumaille

Manif retraité·es le 26 mars

Le 26 mars, les retraité·es, dans le cadre très unitaire du G9 (FSU, CGT, Solidaires, FO, CFTC, CFE CGC, FGR, LSR, Ensemble et solidaires) appellent à manifester pour revendiquer une hausse des pensions à la hauteur de l'inflation. Cet appel porte aussi sur la défense de la Sécurité sociale, largement attaquée par les gouvernements successifs qui basculent de plus en plus de remboursements sur les assurances complémentaires qui sont par nature inégalitaires et coûteuses.

Mayotte

En finir avec les crises

Mayotte vit une perpétuelle situation de crises.

Après un automne marqué par des coupures d'eau d'une intensité jamais atteinte dues à une infrastructure du réseau d'eau potable défaillante car sous-investie, l'hiver a vu le retour des barrages sur les routes aboutissant à un blocage complet de l'île durant plusieurs semaines. Des barrages érigés par des collectifs citoyens pour dénoncer l'insécurité minant le quotidien des habitant·es, notamment sur les routes comme contre des établissements scolaires. Si cette exigence de pouvoir vivre en sécurité comme celle du nécessaire renforcement du rôle de l'État et des services publics sont bien évidemment partagées par la FSU, la dénonciation par les collectifs citoyens des migrant·es, rendu·es responsables de tous les maux de l'île, ne peut l'être.

De son côté, le pouvoir a instrumentalisé cette crise en répondant à une exigence partagée par l'ensemble des habitant·es, la fin des titres de séjour territorialisés empêchant toute une partie de la population de se déplacer librement au sein du territoire français, mais en l'accompagnant d'une remise en cause du droit du sol. Une remise en cause que personne ne réclame, pas même les collectifs citoyens, hormis la droite et l'extrême-droite hexagonales qui entendent bien enfoncer un coin dans ce droit constitutionnel sur l'ensemble du territoire. Le droit du sol a pourtant déjà été modifié à Mayotte en 2018, restreignant drastiquement les conditions d'accès à la nationalité française, sans aucun effet sur les flux migratoires. Effectivement, ces migrations de « survie » proviennent essentiellement des autres îles de l'archipel des Comores, beaucoup plus pauvres – six fois plus – que le plus pauvre des départements français.

Plutôt que cette fuite en avant démagogique, dangereuse et inefficace, il est urgent d'investir dans les services publics pour répondre aux nombreux besoins de la population, y compris pour la sécurité, seul moyen de sortir l'île d'une crise devenue permanente. ♦

Arnaud Malaisé

IVG : victoire historique

La constitutionnalisation du droit à l'IVG est, à plusieurs titres, une réelle victoire du mouvement féministe, de ses mobilisations et de leur regain ces dernières années.
Tout d'abord c'est une protection supplémentaire pour les femmes, même si l'accès effectif à ce droit doit s'améliorer. Actuellement, en France une femme sur quatre doit avorter dans un autre département que le sien faute d'offre de soin suffisante. C'est tout l'enjeu de la réouverture des 130 centres IVG fermés depuis 10 ans, d'une révision du décret élargissant le recours aux sage-femmes pour pratiquer l'avortement et de la création d'un pôle public du médicament pour produire la pilule abortive.
Ce vote est ensuite une victoire idéologique, les féministes remportant ainsi une bataille culturelle dans la société, obligeant les parlementaires conservateurs à voter cette modification de la constitution.
C'est également une victoire symbolique pour l'évolution des droits des femmes dans le monde, où 40 % vivent dans un pays où elles n'ont pas le droit de mettre un terme à une grossesse non désirée, la France retrouvant ainsi brièvement une forme de rôle d'avant-garde.
Enfin, cette victoire donne de l'élan pour poursuivre les combats pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, la persistance et la ténacité dans les mobilisations permettant de gagner.

© TRÉVERS / MAIA

Europe

Un pacte régressif

Un accord a été trouvé en février entre le parlement européen et les gouvernements des États membres de l'union pour une réforme du pacte de stabilité.

Les règles ont été instituées en 1992 au moment du traité de Maastricht (confirmées par le pacte de stabilité du traité d'Amsterdam en 1997), elles interdisent des déficits publics annuels et une dette publique cumulée respectivement supérieurs à 3 % et 60 % du PIB. Elles ont été fréquemment dépassées et ont été suspendues en 2020 en raison de la crise Covid. Il est question depuis 2022 qu'elles soient à nouveaux en vigueur, mais il était difficile d'y revenir strictement et une négociation a donc été menée pour qu'elles soient adaptées avant une nouvelle application à partir de 2025.
Les nouvelles règles sont présentées par les libéraux comme un assouplissement, mais elles vont en réalité permettre à la Commission européenne de reprendre son activité de contrôle sur les politiques publiques des États membres. Ainsi, les pays ne seront certes plus évalués sur le strict respect des critères, mais sur leur trajectoire financière à 4 ou 7 ans. Les pays qui auront un déficit supérieur à 3 % et une dette supérieure à 60 % devront s'engager sur une diminution du taux d'endettement pouvant aller jusqu'à un point par an. La trajectoire financière sera appréciée, à la discrétion de la Commission européenne, en fonction des réformes structurelles qui seront engagées, pour garantir la soutenabilité de l'endettement...

Par réformes structurelles, il faut entendre reculs des droits sociaux, privatisation des services publics et du financement de la santé, ou réforme des retraites, le tout pour diminuer les dépenses publiques.
Cette réduction des déficits et de l'endettement passe par une casse de ce que l'on peut nommer l'État social dès lors qu'il faut, pour les libéraux et dans le cadre de la concurrence européenne, réduire les taxes, les cotisations et les impôts, surtout pour les plus riches et pour les entreprises.

Hervé Moreau

Cellule de Veille inter-organisations

Le 16 novembre 2021, des organisations politiques, syndicales, dont la FSU, et des associations avaient publié une tribune intitulée : « Ensemble, contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans nos organisations ! ».
Le même combat mené pour faire vivre les valeurs d'égalité et des relations militantes sans oppression ni domination, a ensuite conduit les militant·es engagé·es dans le travail des cellules de veille, commissions ou collectifs contre les VSS de chacune de ces structures à travailler ensemble. Outre le soutien mutuel, ces rencontres inter organisations, permettent aussi les échanges d'expériences visant à rendre chaque structure plus performante dans la prise en charge de situations de VSS.

Conseil National de la Résistance

L'adoption du programme du Conseil National de la Résistance a eu lieu le 15 mars 1944. C'était il y a quatre-vingt ans. Il mérite d'être rappelé sur de nombreux points : il s'agissait notamment d'assurer l'indépendance de la presse à l'égard *« des puissance d'argent »*, un syndicalisme *« doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et social »* et bien évidemment *« un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État »*. C'est bien ce programme qu'Emmanuel Macron veut abattre, lorsqu'il remplace Résistance par refondation, le programme phare du MEDEF des années 2000.

Assurance chômage

Le gouvernement veut étatiser l'assurance chômage et ainsi la transformer en système de contrôle des privé·es d'emploi. Créée en 1958 par un accord interprofessionnel entre partenaires sociaux, visant à protéger les salarié·es contre les effets financiers de la perte d'emploi, contre la peur du lendemain conformément à l'un des principes de la Sécurité sociale, cette assurance n'a cependant jamais été intégrée à la Sécu. Financée par cotisations, elle est jusqu'à présent gérée par les partenaires sociaux. Avec cette étatisation, le pouvoir en place veut faire de cette assurance un instrument de domestication et de contrôle, en forçant à la reprise d'un emploi quelqu'il soit et en renforçant la peur du chômage pour toutes et tous.

© PAN / ANJA

Santé

Diagnostic précaire

Malgré le naufrage moral qu'elle constitue, son rejet par une large coalition rassemblant l'ensemble de l'arc du mouvement social et la large censure du Conseil constitutionnel, le Président s'est arc-bouté et a promulgué la loi immigration.

Fin janvier, suite à l'engagement d'Emmanuel Macron lors de la conférence de presse de janvier sur ces dossiers, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Catherine Vautrin actait le doublement des franchises médicales, mesure injuste, et le maintien en poste de médecins titulaires d'un diplôme étranger pour éviter que les services hospitaliers s'écroulent.

Pressée de mettre en œuvre ces mesures la ministre a accéléré le tempo. Le 1er avril, la franchise sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux passera de 0,50 euro à 1 euro, les transports sanitaires de 2 à 4 euros. En juin ce sont les consultations, les examens et analyses de biologie médicale dont les sommes non remboursées augmenteront de 2 euros. Ces mesures d'austérité devraient permettre une économie de 800 millions d'euros. Face à la pénurie de médecins, le gouvernement affirme autoriser les 2 à 3 000 praticien·nes à diplôme étranger hors Union européenne (Padhue) à travailler dans les services hospitaliers pendant les mois à venir, même si ces médecins n'ont pu valider les épreuves à présent obligatoires de vérification de connaissances. Cette décision ne satisfait cependant pas car elle prolonge les statuts précaires.

Chantier de l'attractivité du métier de praticien·ne hospitalier·e, pénurie de soignant·es, secteurs en crise, déserts médicaux, budget insuffisant au regard de l'inflation (les 32 milliards promis avaient déjà été budgétisés), réforme de l'aide médicale d'État et loi de fin de vie, Catherine Vautrin et le ministre délégué à la Santé Frédéric Valletoux sont attendu·e sur chacun des dossiers. À cela s'ajoute une éventuelle suppression de la tarification à l'acte annoncée par le Président. Elle pourrait être remplacée par la rémunération basée sur le nombre de malades pris·es en charge (capitation) sur laquelle devra plancher le ministère.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Relancer la Ciivise

Le gouvernement aura même réussi à saboter une de ses rares réussites sur le terrain des droits humains, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). Suite à l'atermoiement autour d'un maintien de la commission à l'issue de trois premières années de travail, au remplacement de son président reconnu, à la volonté de réorientation de ses missions en minorant son rôle — déterminant pour la reconstruction des victimes — de libération de paroles trop longtemps tues, à la remise en cause de sa devise *« je te crois, je te protège »*, aux scandales touchant successivement ses deux nouveaux coprésidents avant leur démission… l'instance est aujourd'hui à l'arrêt. Il y a pourtant nécessité de la relancer autour de l'équipe initiale pour en finir avec les agresseurs et protéger les victimes.

Pacte vert

Restaurer la nature

À Bruxelles, le 27 février 2024, le Parlement européen a réussi à franchir une étape décisive pour restaurer et protéger de la biodiversité en Europe en adoptant, un texte certes revu à la baisse, réglementant la restauration de la nature.

Une victoire arrachée à quelques voix près, après une campagne de désinformation sans précédent et de multiples tentatives de torpillage du texte. Proposé dans le cadre du *Green Deal* de l'Union européenne ce règlement vise à restaurer 20 % des terres et mers européennes et au moins 30 % des habitats (forêts, prairies, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens) en mauvais état d'ici 2030, 60 % d'ici 2040 avec un objectif ultime de 100 % des espaces dégradés d'ici 2050.

Après avoir échoué à faire rejeter le texte en juillet dernier, la droite et l'extrême droite, déjà alliées avaient néanmoins obtenu la suppression de certains objectifs : les mesures immédiates de protection des océans ; l'extension des zones « *à haute diversité* » dans les champs ; l'objectif de restauration de 30 % des écosystèmes, pourtant approuvé lors du sommet mondial pour la biodiversité fin 2022. L'agriculture a été souvent l'alibi porté en avant pour essayer de faire tomber ce texte qui « *[...] a survécu, bien qu'affaibli, aux efforts sans précédent employés par les anti-Greendeal pour le torpiller* », affirme l'ONG France Nature Environnement.

L'enjeu est de restaurer 20 % des terres et mers européennes et au moins 30 % des habitats.

© TREVERS / INLA

Alain Senée

Fret ferroviaire

Le parent pauvre

En France, la part modale du fret ferroviaire se situe à 10 % contre 23 % en Allemagne et 18 % dans l'ensemble de l'Union européenne.

La baisse constante de la part du fret ferroviaire français dans les transports de marchandises est imputable aux politiques gouvernementales successives favorisant les routes au détriment du rail, accentuée en 2023 par la liquidation de Fret SNCF pour respecter les règles de concurrence européenne. Cette décision risque d'augmenter à nouveau le trafic de poids lourds sur les routes, fragilisant davantage le secteur ferroviaire. Les dépenses pour les routes demeurent importantes, estimées à 18 milliards d'euros, alors que les investissements dans le rail restent limités, voyant même la proposition d'allouer 1,5 milliard d'euros supplémentaires au fret ferroviaire, votée par la Commission des finances, bloquée par le gouvernement. Il est urgent de reconnaître l'importance du fret ferroviaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adopter une approche plus équilibrée entre le rail et la route. La FSU et l'Alliance écologique et sociale réclament un service public unifié de transport ferroviaire et routier, une écotaxe pour les poids lourds refusant le report modal, et l'interdiction des nouvelles zones logistiques non connectées au réseau ferroviaire.

A. S.

Autoroute A69

La répression s'intensifie dans le Tarn sur le chantier de l'A69. Le rapporteur spécial de l'ONU alerte sur les méthodes de maintien de l'ordre, appelant l'État à apaiser la situation pour garantir la démocratie environnementale. Soutenant les collectifs opposés au projet, la FSU plaide pour un moratoire en attendant les conclusions des commissions mais également pour la création d'une Inspection générale de l'environnement et du développement durable relevant du ministère de l'Écologie, et pour de réelles alternatives de mobilité, notamment le développement du ferroviaire.

Congé menstruel

Le 15 février, le Sénat a rejeté un projet de loi instaurant un arrêt de travail spécifique pour les femmes souffrant de règles douloureuses, avec 206 voix contre et 117 voix, pour un arrêt maladie de deux jours par mois, sans délai de carence, pour les cas de dysménorrhée, y compris l'endométriose, avec un certificat médical valable un an. Laurence Rossignol, sénatrice socialiste a regretté ce manque d'anticipation face à l'évolution sociétale, soulignant un « *décalage générationnel* » entre partisan·nes et opposant·es.

Manif pétrole

Le 11 février à Bordeaux, des associations (La Teste pue de pétrole, Stop Total, Greenpeace France, Extinction Rébellion France et les Écocitoyens du bassin d'Arcachon) ont manifesté contre l'installation de huit nouveaux puits de pétrole de l'entreprise canadienne Vermilion à La Teste-de-Buch. Le week-end précédent, des militant·es de Stop pétrole bassin d'Arcachon avaient déjà organisé une action à La Teste, symbolisant « *l'enterrement des ambitions écologiques de la France* ».

Loi bien vieillir

La proposition de loi relative au bien vieillir a été examinée au Sénat. Le texte voté a été amputé de deux articles fixant des contraintes financières et exigeant plus de transparence.
Les deux articles avaient été introduits par l'assemblée nationale en première lecture. L'un obligeait les EHPAD lucratifs à réserver jusqu'à 10 % de leurs bénéfices à améliorer la qualité de prise en charge des résident·es. Les sénateurs et sénatrices ont estimé que la mesure risquait de refroidir les investisseurs. L'autre contraignait les EHPAD à communiquer leur ratio salarié·es/résident·es.
Pour la ministre déléguée à l'Autonomie de l'époque Brigitte Bourguignon cette mesure aurait provoqué un choc pour inciter le privé à recruter des soignant·es . Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités n'a pas exprimé son intention de rétablir ces mesures lors de la prochaine commission paritaire, faisant valoir la nécessité de trouver un compromis entre les deux assemblées. Elle ne s'est pas non plus exprimée sur le futur projet de loi « grand âge », estimant qu'il était nécessaire d'attendre la décision du conseil d'État sur la conformité constitutionnelle de la loi de programmation financière proposée par l'ex Première ministre. L'avis, annoncé début février, a été reporté. Ce qui laisse craindre une annonce fin 2024 alors que le secteur de la perte d'autonomie est dans une situation catastrophique.

France Travail

Des offres d'emploi suspectes

Dans sa nouvelle enquête publiée en début d'année, à partir de l'analyse de 1 200 offres de Pôle Emploi devenu France Travail, ciblées sur les villes hôtes des épreuves des JO, la CGT chômeurs estime que plus de 60 % d'entre elles, seraient illégales.

L'enquête mentionne des offres multiples pour un seul et même poste de travail (ce que corroborent les investigations du mensuel *Alternatives économiques* en 2021 où de très nombreuses offres apparaissaient plusieurs fois pour un même poste), des agences d'intérim proposant, via Pôle Emploi, des CDI, afin de se constituer semble-t-il, des fichiers de candidat·es, des contrats annoncés à 24 heures hebdo, alors qu'en réalité les emplois concernés sont proposés à 8 heures/semaine, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile. Contactée par le quotidien *L'Humanité*, la direction de France Travail assure que toutes les offres font l'objet d'un contrôle automatisé, s'appuyant sur l'IA, et que celles déposées directement par les employeurs sont vérifiées par les conseiller·es de France Travail. Selon elle, en 2023, 93 % des offres déposées étaient parfaitement légales.

Des offres multiples pour un seul et même poste de travail ?

© RIVAUD / NAJA

Cette enquête illustre aussi la précarisation croissante du marché de l'emploi, avec la multiplication des CDD, souvent de très courte durée et des temps partiels. Dans ce contexte, le nouveau coup de pression sur les personnes au chômage annoncé par le gouvernement Attal (contrôles renforcés, réduction de l'indemnisation) – dénoncé par le SNU-FSU de France Travail – apparaît encore plus inacceptable.

Christophe Nouhaud

Budget

Et 10 milliards de moins...

Le décret publié le 22 février 2024 détaille les mesures d'économies décidées et confirme les orientations antisociales et climaticides du gouvernement.

Plutôt que de rétablir les revenus fiscaux abandonnés aux grandes entreprises et aux ultra-riches, l'exécutif choisit de présenter la facture au peuple : dix milliards d'euros d'économie. Cinq milliards seront économisés par l'annulation de crédits dans les budgets des ministères sur la gestion, les recrutements, les dépenses énergétiques. Les cinq autres seront prélevés sur différentes politiques publiques ; budget des opérateurs de l'Etat (France compétences), l'aide à la rénovation énergétique, ONU.
Économie de 2,2 milliards à l'environnement, 700 millions à la cohésion des territoires (logement, habitat), d'un milliard au travail et à l'emploi, 900 millions dans l'enseignement supérieur, 582 à l'école, cette saignée constitue la réponse du gouvernement face aux crises sociales et environnementales. Ces coupes affecteront encore davantage les conditions de travail des personnels et leur capacité à exercer la mission de service public. Avec la FSU et l'intersyndicale de la Fonction publique, les agent·es étaient mobilisé·es le 19 mars pour dénoncer ces coupes et exiger d'autres choix alors que le gouvernement laisse entendre de nouvelles coupes à la hauteur de 20 milliards d'euros.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Protection de l'enfance

Un plan d'urgence est nécessaire

Adoptée le 7 février 2022, l'interdiction de l'hébergement en hôtel des jeunes dépendant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), n'a pu entrer en vigueur le 1er février 2024 comme le prévoyait la « loi Taquet » relative à la protection de l'enfance.

Il aura sans doute fallu le suicide de Lily, 15 ans, dans un hôtel du Puy-de-Dôme fin janvier, pour que le décret d'application paraisse enfin au *Journal officiel* le 18 février.

Attendu par les associations, ce décret nourrit pourtant des inquiétudes. Il détaille en effet des dérogations aux conditions d'hébergement prévues par la loi. Ainsi, « *à titre dérogatoire, pour des situations d'urgence ou pour assurer* [leur] *mise à l'abri* », des jeunes entre 16 et 21 ans, pourront toujours être accueilli·es, sous réserve d'une autorisation départementale, dans des hôtels. Ce texte laisse un goût amer à nombre de professionnel·les, élu·es et militant·es qui continuent à dénoncer les conditions inacceptables de prise en charge de ces jeunes et la lente mais inéluctable dégradation de la protection de l'enfance.

Le collectif Justice des enfants appelle à la mise en œuvre d'un plan d'urgence humain et budgétaire.

© xxxxxxx / AFP

Pour le collectif Justice des enfants « *tous les dispositifs législatifs mis en place seront vains si les moyens humains, financiers et matériels ne sont pas augmentés de manière significative* ». Il appelle à la mise en œuvre d'un plan d'urgence humain et budgétaire, avec l'action de toutes et tous les professionnel·les de l'enfance en danger, du travail social et du secteur médico-social, les éducatrices et éducateurs (prévention, ASE, PJJ), les professionnel·les de la justice (avocat·es et magistrat·es pour enfants), mais aussi les associations en protection de l'enfance et les institutions.

Valérie Soumaille

SNEPAP-FSU colloque Santé et prison

Alors qu'en 1994 l'accès au soin de l'administration pénitentiaire a été transféré au ministère de la Santé et dans un contexte de surpopulation pénale avec l'augmentation notamment en maison d'arrêt des détenu·es ayant des troubles mentaux, somatiques dont l'addiction, les questions sont nombreuses. Est-on passé de surveiller et punir à surveiller et guérir ? La place des malades est-elle en prison ? Subit-on un déplacement du psychiatrique vers le milieu pénitentiaire ? Quelle formation spécifique au risque de perdre le sens et les missions des différents métiers à la pénitentiaire et plus largement au sein du ministère de la Justice ? Autant de sujets débattus dans le colloque *Santé et prison : constat, enjeux et perspectives* organisé par le SNEPAP-FSU (syndicat de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire FSU) avec le soutien de la LDH le 21 mars.

Éducation nationale

La mobilisation des personnels sociaux

Après une première mobilisation réussie le 1er février, les assistant·es (AS) et conseiller·es techniques (CT) de service social de l'Éducation nationale se mobilisent à nouveau en mars à l'appel de la FSU et de l'UNSA.

La situation de ces personnels se dégrade d'année en année : hausse des besoins sans création de postes, exclusion du complément de traitement indiciaire (CTI), ... La place du service social dans les EPLE est menacée, jamais la situation n'a été aussi grave en termes de mal-être au travail, d'épuisement professionnel et de maltraitance institutionnelle.

Lors de son discours de politique générale, Gabriel Attal a affiché des priorités fortes : la protection de l'enfance, la santé psychologique des élèves, le harcèlement scolaire, soit des missions sur lesquelles les personnels sociaux sont en première ligne chaque jour et reconnus dans les établissements comme personnel central et indispensable sur ces questions. Pourtant, une fois de plus, les personnels sociaux sont oubliés de toute annonce de revalorisation salariale et de création de postes, alors que les infirmières scolaires dont le binôme avec les assistant·es de service social scolaires n'est plus à démontrer, vont bénéficier – à juste titre – d'une revalorisation à hauteur de 200 €/mois, d'une prime de 800 € et de créations de postes.

Le SNUAS- FSU revendique en particulier la revalorisation des grilles indiciaires (alors que la grille des AS est la plus basse de toutes les catégories A de l'Éducation nationale et que celles des CT sont inférieures à celles des professeur·es), l'attribution du CTI, l'intégration de l'indemnité de fonction et de sujétion et d'expertise (IFSE) au traitement, une amélioration du déroulement des carrières, la création massive de postes à hauteur de besoins, ainsi que le recrutement d'assitante sociale dans le premier degré avec un encadrement, des moyens et des formations dédiées.

Christophe Nouhaud

Choc des savoirs

Le tri social organisé

Le choc des savoirs entend bouleverser radicalement le système éducatif pour accentuer le tri social opéré par l'école.

© RIVARD / RAJA

Sélection insidieuse des élèves dès la Sixième, avec des groupes de niveau en français et en mathématiques et programmes réécrits de la maternelle au collège pour aller vers des savoirs mécaniques standardisés et une standardisation des pratiques enseignantes. Des démarches, dispositifs et outils seront ainsi prescrits et des méthodes et manuels labellisés pour un pilotage appuyé sur les résultats des élèves aux évaluations standardisées du CP à la Seconde. Les redoublements accrus dès l'élémentaire tout comme les stages de remise à niveau ont pourtant démontré leur inefficacité. Le diplôme national du brevet conditionnera l'accès à la classe de Seconde générale, technologique et professionnelle, reléguant ainsi une partie de la jeunesse en dehors d'un lycée devenu inaccessible, à rebours de la volonté de démocratisation à l'œuvre depuis 50 ans... Toutes ces mesures dessinent une école ségrégative, violente et injuste pour les élèves, notamment celles et ceux des familles populaires. Le rejet unanime des textes réglementaires « Choc des savoirs » par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) et les luttes des personnels, soutenus par les parents d'élèves, ont obligé la ministre à un assouplissement sur les groupes de niveau. Mais, pour le moment, seul l'emballage a changé avec une possible adaptation locale de ces groupes qui laisse craindre un éclatement du cadre national du collège. La FSU exige l'abandon de l'ensemble de cette réforme et se mobilise le 19 mars, et après, en ce sens.

Sandrine Charrier

Collectif École riposte

L'ensemble des organisations syndicales, associations de spécialistes, associations complémentaires de l'école, 130 chercheurs et chercheuses, et plus largement *« tous ceux et toutes celles qui ne peuvent se résigner à une École du tri social, à la dégradation organisée du service public d'éducation »* lancent un appel à la riposte. Politiques éducatives passées et récentes et sous-investissement chronique sont pointés du doigt et tenus responsables de la situation de notre École. Des chantiers thématiques sont ouverts pour construire dans ce cadre large les grandes lignes d'un projet démocratique, humaniste, moderne pour l'École, afin d'aller vers un Grenelle de l'Éducation alternatif.
La FSU et ses syndicats porteront dans ce collectif un projet éducatif progressiste et émancipateur en rupture avec les choix réactionnaires et inégalitaires du gouvernement.

Pour lire le manifeste Halte à la casse de l'École et signer :

Questions aux SUI-FSU et SNUPDEN-FSU

« Une réforme catastrophique »

Quelle est votre appréciation de la réforme « Choc des savoirs » ?

E. Nicollet : Ce projet rétrograde ignore volontairement les résultats de la recherche sur le redoublement et sur les effets pervers de la non mixité sociale et scolaire. Ces mesures n'élèveront pas le niveau des élèves, ne permettront pas d'améliorer leur estime de soi, ne favoriseront pas l'orientation choisie ni leur émancipation.

I. Garncarzyk : Les conséquences vont être catastrophiques, avec notamment l'abandon de dispositifs répondant aux besoins des élèves. L'éclatement des classes en groupes de niveau nécessitera d'aligner les cours en français et en mathématiques : un désastre pour les emplois du temps. Afin d'avoir suffisamment de professeur·es disponibles en même temps, les services partagés entre plusieurs établissements seront inévitables.

Pour les personnels que vous représentez, quelles sont vos problématiques spécifiques ?

E. N. : Le ministère souhaite l'adhésion et le soutien des inspecteurs et inspectrices pour accompagner ce projet, mais au prix de reniements impossibles. Nier les résultats de la recherche qui nourrissent notre réflexion ? Nier notre expertise, nos observations, notre connaissance des publics et de leurs besoins ? Certainement pas ! Nous continuerons à faire des propositions pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des professeur·es.

I. G. : Réaliser une préparation de rentrée sans textes réglementaires, quelle légitimité pour les représentants de l'État que nous sommes ? L'action des personnels de Direction est décrédibilisée. Pendant des décennies nous avons œuvré pour abaisser les taux de redoublement, renforcer le traitement de la difficulté scolaire au sein de la classe hétérogène…
Aujourd'hui marche arrière toute. Inconcevable !

Eric Nicollet : secrétaire général du SUI-FSU (Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique).
Igor Garncarzyk : secrétaire général du SNUPDEN-FSU (Syndicat national unitaire des personnels de direction)

École privée

Financement public en toute opacité

« *Argent public pour la seule école publique* », c'est une des fortes exigences de l'appel unitaire pour l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire que l'on retrouvait sur nombre de pancartes lors des manifestations du 1er février.

En miroir d'une école privée symbole du séparatisme social et scolaire comme l'ont encore illustré les révélations autour de la scolarisation au collège Stanislas des enfants de la précédente ministre de l'Éducation. Le financement public est effectivement prépondérant dans l'enseignement privé sous contrat à hauteur de 77 % et le tout sans contrôle effectif de l'État comme le rapporte la Cour des comptes. La part de l'État dans ce financement, se chiffre à plus de 8 milliards d'euros par an. La quasi-totalité de cette somme est consacrée aux rémunérations des personnels enseignants et au financement du forfait d'externat censé correspondre aux dépenses de l'État par élève du secondaire pour les rémunérations des personnels non enseignants (administratifs, vie scolaire, direction, santé...). L'État finance donc actuellement l'école privée en se calquant sur le modèle de l'école publique.

Le financement public est prépondérant dans l'enseignement privé sous contrat à hauteur de 77 %.

© DR

De leur côté, les collectivités locales financent selon ce même principe de « parité » entre public et privé les dépenses de fonctionnement et celles des personnels non enseignants qui relèvent de leur responsabilité (voir les chiffres ci-dessous). Une des contreparties de ce financement public issue du contrat d'association devrait être sous un contrôle budgétaire strict prévu par le Code de l'Éducation. Totalement inappliqué dans les faits comme le montre le rapport de la Cour des comptes de juin dernier. Les établissements privés ne transmettent que très rarement leurs comptes de résultats et de leur côté les services des finances publiques n'effectuent aucun contrôle...

À ce financement public s'ajoutent les contributions des familles, très variables selon les établissements, et les dons, versés en totale opacité mais permettant de confortables déductions fiscales. Les sommes gérées par l'école privée, sans aucune transparence ni obligation de se conformer aux règles des marchés publics, peuvent être ainsi très conséquentes. Sans compter les détournements et autres contournements des dotations en personnels par l'école privée pour enrichir son offre éducative, voire religieuse, au détriment de ses obligations.

Tout cela renforce le sentiment d'injustice de financement de l'école privée au détriment du public. Dans un contexte d'austérité et de renoncement à une école émancipatrice, l'exigence de financement public pour la seule école publique est d'une actualité brûlante.

Arnaud Malaisé

De 430 à 1 249 euros de l'école maternelle au lycée, c'est la fourchette du montant moyen annuel de la contribution demandée aux familles. Une moyenne cachant de fortes disparités, certains établissements exigeant jusqu'à plusieurs milliers d'euros et à laquelle s'ajoutent bien souvent d'autres frais « obligatoires ».

537 euros, c'est le montant moyen du forfait d'externat versé par l'État pour chaque élève. Les départements et régions le complètent et peuvent, facultativement, contribuer aux dépenses d'investissement de l'école privée à hauteur de 10 % maximum.

150 millions, c'est l'estimation globale du financement supplémentaire du forfait communal du premier degré demandé aux municipalités depuis l'obligation de l'instruction à trois ans. Un forfait versé même si les élèves fréquentent une école privée non située dans la commune.

Un collectif uni pour l'école laïque

Une configuration unitaire inédite depuis 1994 à l'initiative de la FSU, rassemblant 26 organisations syndicales, mouvements d'éducation populaires et associations laïques, entend bien faire résonner dans le débat public la nécessité que *« l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire »*, précise l'appel, devienne *« la priorité du pays »*.
En lui réservant, et à elle seule, le financement public de l'État comme des collectivités locales.
En attendant un prochain rapport parlementaire sur le financement de l'enseignement privé sous contrat et en s'appuyant notamment sur le rapport de juin dernier de la Cour des comptes (lire ci-contre), ces organisations ont tout d'abord publié une tribune commune dans le Monde et, après une conférence de presse à Paris lançant cette dynamique, vont démultiplier les réunions publiques dans les départements.

Des euros pour les JO

Au moment où Bercy annonce des économies drastiques le ministère de l'éducation a pu trouver 16 millions d'euros pour une campagne de communication JO. Quatre millions d'élèves d'élémentaire recevront un livret JO (totalement inadapté pour les CP) accompagné d'une pièce commémorative de 2 €. Alors que 10 % des élèves n'iront jamais à la piscine lors de leur scolarité, que l'achat de matériel d'EPS est compliqué pour certaines équipes, cette campagne montre la déconnexion du ministère de l'Éducation nationale (MEN) avec le terrain. Dans un communiqué commun, la FSU-SNUipp et le SNEP-FSU ont dénoncé le manque d'ambition du MEN concernant l'EPS à l'école comme premier lieu de démocratisation des pratiques physique et sportive.

Écoles primaires sous EPLEP

Après avoir fait inscrire dans la loi l'autorité des directeurs et des directrices, la députée Cécile Rilhac revient à la charge en déposant une proposition de loi visant à donner un nouveau statut juridique aux écoles par la création des établissements publics locaux d'enseignement primaire (EPLEP). Autonomie budgétaire, directrices et directeurs transformé·es en gestionnaires et gestionnaires, financements dépendant de contrats d'objectifs, conseils d'école transformés en conseils d'administrations, cette loi Rilhac 2, sur le modèle de l'expérimentation marseillaise, constituerait une profonde remise en cause du fonctionnement actuel des écoles et de ses missions, à laquelle les personnels restent radicalement opposés.

SNICS

Revalorisation insuffisante

Mobilisées à de nombreuses reprises par le SNICS-FSU, les infirmières scolaires ont obtenu une augmentation salariale significative.

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre, Gabriel Attal, a qualifié les infirmières scolaires de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de *« relais essentiels auprès des élèves »* notamment pour la santé psychologique et a exprimé sa volonté d'en *« recruter davantage »* et de *« mieux reconnaître leur engagement »*. En conséquence, à partir du 1er mai, une augmentation de salaire de 200 euros nets par mois (soit 49 points d'indice) sera accordée à toutes les infirmières de catégorie A et B de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'aux contractuel·les. Ne pouvant répondre réglementairement à une réforme indiciaire rétroactive, une prime exceptionnelle de 800 euros leur sera versée.

Le SNICS-FSU continue de revendiquer une revalorisation salariale plus importante.

© dr

Le SNICS-FSU a acté cette avancée mais continue de revendiquer une revalorisation salariale plus importante de 1 300 euros par mois pour rattraper le retard sur la catégorie A Type, y compris pour l'indemnitaire. En outre, le SNICS-FSU demande une formation spécifique de niveau master, baptisée « infirmière conseillère de santé », ainsi que la reconnaissance de la spécificité de leur métier par le biais d'une spécialité.

La FSU plaide depuis des décennies pour remédier au besoin croissant de 15 000 infirmières, insistant sur la nécessité d'un recrutement massif et d'une présence dans tous les établissements.

Alain Senée

Rentrée 2026

Un uniforme tissé sur des clichés

Si l'expérimentation de la « tenue scolaire commune », l'appellation règlementaire de l'uniforme, n'arrive pas à faire le plein de volontaires, le risque d'une généralisation hâtive dès la rentrée 2026 de cette mesure idéologique n'est pas mince.

Sur les 100 prévus, seulement 87 écoles, collèges et lycées devraient la mettre en place, les défections s'accumulant en rencontrant une opposition des parents comme des personnels, la mesure devant faire l'objet d'un vote en conseil d'école ou d'établissement.

Loin des clichés et autres lieux communs servant d'arguments à cette expérimentation, les résultats d'une recherche sur 10 ans du chercheur américain David Brunsma démontrent l'absence d'effets significatifs que ce soit sur les résultats, le comportement ou l'assiduité. Une autre recherche de l'université de l'Ohio montre *« un sentiment d'appartenance à l'école »* plus faible pour les élèves des milieux populaires portant un uniforme, à l'opposé donc de ses supposées vertus... Enfin, une étude anglaise toute récente met en avant son frein à la pratique d'activités physiques, notamment pour les filles.

Loin d'une réduction des inégalités, derrière cette expérimentation se dissimule mal, la volonté de les invisibiliser dans la perspective d'une mise au pas d'une jeunesse voulue comme immobile et se tenant sage.

Arnaud Malaisé

Élections aux Crous

La polarisation

Les élections aux Crous se sont déroulées les 6, 7 et 8 février derniers.

Outre la désignation des représentant·es des étudiant·es dans ces organismes, elles permettent également d'établir le tableau de la représentativité des organisations étudiantes. Traditionnellement très faible, la participation a cependant augmenté à 8,7 % des inscrit·es, avec un doublement des votant·es (de 110 000 en décembre 2021 à presque 200 000), toutes les listes gagnant des voix.

Les élections aux Crous permettent d'établir le tableau de la représentativité des organisations étudiantes.

© MRX / NLA

Quelles sont les principales évolutions ?

La FAGE, proche des orientations de la CFDT, passe de 44 000 voix à plus de 55 000, l'UNEF de 35 000 à 43 000, et l'Alternative qui avait 22 000 voix, passe en tant qu'Union étudiante (issue de la fusion de l'UE avec une partie de l'UNEF) à 59 000 voix, soit 64 élu·es contre 60 pour la FAGE, 38 pour l'UNEF et 11 pour l'UNI.

Elément nouveau et préoccupant, la montée en puissance d'organisations proches de l'extrême droite, comme la Cocarde qui réussit à déposer des listes dans 13 Crous, avec des résultats oscillant entre 4 et 8 %. Elle n'a pas obtenu d'élu·es, mais tend à constituer désormais un bloc avec l'UNI. Comme dans le reste de la société, semble s'affirmer une force de droite radicale voire d'extrême droite.

Deux syndicats nationaux de salarié·es présentaient des listes, Solidaires ainsi que la SELA – CGT, qui restent très minoritaires.

Selon les chercheurs au GERME (groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants), Quentin Gennelot et Robbi Morder, les bons résultats de l'Union étudiante et de l'Unef pourraient en partie s'expliquer par les revendications concrètes en faveur d'un monde étudiant touché par la précarité et la pauvreté, accentuées pendant le Covid : revenu d'autonomie pour l'UE, allocation d'études pour l'UNEF.

Ceci expliquerait partiellement *« l'importance du vote des étudiants pour les syndicats marqués à gauche.* [...] *Cumulées, le nombre de voix de l'UNEF et de l'UE équivaut au double de voix de la FAGE ».*

Matthieu Leiritz

AESH

Dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le 30 janvier 2024, le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé que l'accompagnement des élèves en situation de handicap par un·e accompagnant·e d'élèves en situation de handicap (AESH) lors des repas du midi sera bel et bien financé par l'État. Dès lors, la prise en charge de l'élève sur le temps méridien et la pause méridienne de l'AESH devront figurer sur son emploi du temps, en tenant compte du fait que la durée du travail par jour ne peut pas dépasser dix heures et qu'au terme de six heures de travail, une pause de vingt minutes est obligatoire. La FSU restera vigilante quant à l'application des droits des AESH concerné·es par cette situation.

Le 93 mobilisé pour un plan d'urgence

Le 26 février, les enseignant·es de Seine-Saint-Denis (93) ont boycotté la rentrée pour attirer l'attention sur la crise de l'École publique dans le département le plus défavorisé de France métropolitaine.

En réponse à un appel à la grève de l'intersyndicale 93 (FSU - CGT - SUD - CNT), les professionnel·les de l'éducation ont manifesté à Paris, réclamant un « Plan d'urgence pour le 93 » à la hauteur de la situation singulière du département.

Les manifestant·es ont demandé un financement supplémentaire de 385 millions d'euros pour créer 5 000 postes d'enseignant·es, 2 200 postes d'AESH et 1 000 postes de vie scolaire, ainsi que des classes de 20 élèves maximum, tout en dénonçant l'état vétuste des bâtiments scolaires.

En outre, a été exprimé leur opposition au « Choc des savoirs » et à la politique du tri social annoncée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, comprenant la mise en place de groupes de niveau au collège, des évaluations nationales du CP à la Seconde, et des manuels et méthodes imposés.

La mobilisation s'est poursuivie avec un nouvel appel à la grève lancé par l'intersyndicale 93 le 7 mars. Avec près de 40 % de grévistes dans le secondaire et 4 500 manifestant·es dans les rues de Paris, la FSU 93 se félicite du succès d'un mouvement qui ne s'essouffle pas et s'ancre dans la durée.

LES PUBLICATIONS DU CHANTIER

TRAVAIL ET SYNDICALISME

L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant·es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant·es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/

3 €

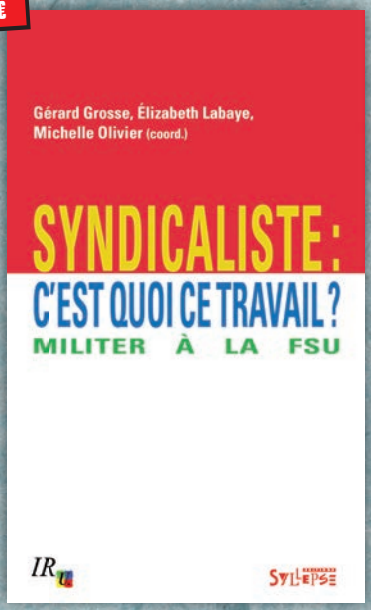

Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant·es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/

7 €

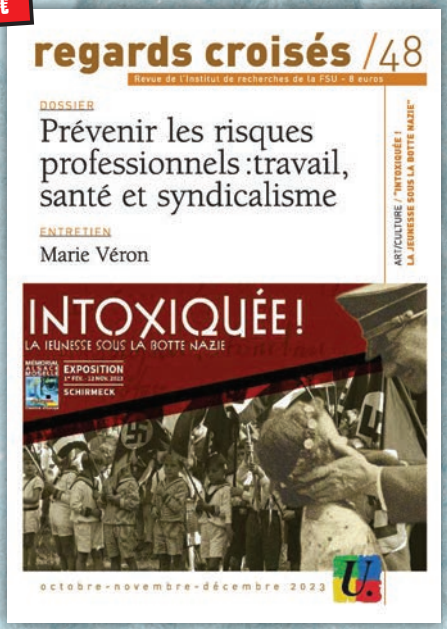

Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne sur le site de l'IR ou en écrivant à Institut de recherches de la FSU – 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET – Tél. : 01 41 63 27 60
Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Europe : union ou désunion ?

© THEVENIS / MAA

Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

Traditionnellement boudées, les élections européennes revêtent cette année un caractère important. Éclairages

Les élections européennes se dérouleront du 6 au 9 juin dans les 27 Etats membres de l'union, le 9 pour la France. Elles procéderont à l'élection des 720 député·es qui composeront le Parlement européen. Traditionnellement peu suivies, notamment en France (un peu plus de 50 % de participation, proche de la moyenne européenne), elles n'en revêtent pas moins des enjeux particulièrement importants cette année, et ce pour plusieurs raisons.
Bien sûr la responsabilité de l'Union est entière sur les questions de transition écologique. Par ailleurs, en raison d'un contexte international particulièrement tendu, entre résurgence dramatique du conflit israélo-palestinien et possibilité de l'élection en novembre d'un président des États Unis isolationniste. Mais surtout, pour la première fois depuis la fin du XXe siècle et l'éclatement sanglant de l'ex Yougoslavie, la guerre est de retour aux portes de l'Union, avec l'agression russe contre l'Ukraine.
Or l'Union européenne avait été conçue d'abord comme une puissance économique et démocratique, uniquement dotée des armes du « doux commerce » et de l'influence diplomatique, protégée par la

...

...

puissance étatsunienne et le mirage d'une planète pacifiée par la mondialisation, uniquement préoccupée des limites de son agrandissement territorial.
Aujourd'hui rattrapée par le volant tragique de l'Histoire, l'Union affronte ce contexte périlleux lesté de lourds handicaps, que le parlement européen devra, avec les autres institutions de l'Union et les États membres, s'attacher à surmonter pour assurer l'avenir de l'Europe et le bien être de ses habitant·es.
Car la réduction à la seule logique capitaliste marchande de l'ambition démocratique et pacifique qui anima les membres fondateurs, il y a 70 ans, par rejet de la misère sociale donc du fascisme et de la guerre, du noyau européen (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), a eu comme principal effet d'en éloigner nombre d'Européens et d'Européennes.
C'est bien en raison d'une Europe libérale, perçue désormais comme source d'incertitude et d'angoisse par la concurrence libre et non faussée entre les salarié·es, que renaît la tentation du repli nationaliste, nourri par le rejet de l'autre, et d'abord de l'étranger·e, immigré·e ou non.
Le nouveau parlement reflétera-t-il la montée de l'extrême droite nationaliste, xénophobe et souvent raciste à l'œuvre dans de nombreux pays ?
Sera-t-il au contraire, comme l'y incitent le syndicalisme européen et les forces de gauche hélas trop divisées, en situation de réorienter l'Europe des marchands vers celle des peuples ?
C'est là sans doute l'enjeu essentiel des élections à venir, entre Europe-puissance et Europe-protectrice, bref entre Mars et Vénus.

Un fonctionnement complexe

Peu d'Européen·nes, en dehors des spécialistes, connaissent et encore moins maîtrisent les subtilités du fonctionnement des instances de l'Union européenne. Ce qui d'ailleurs à la fois pose un problème démocratique et n'aide pas à la participation électorale : pourquoi voter à des élections pour une assemblée européenne dont les prérogatives restent obscures pour beaucoup ?

Cette complexité est liée à deux éléments. D'abord la double nature de la construction européenne, la CEE (Communauté Economique Européenne puis l'UE, Union Européenne après le traité de Maastricht). En effet l'UE est à la fois un ensemble fédéral, doté d'institutions censées représenter l'ensemble de la population européenne (Commission européenne, Parlement européen, Cour de Justice, Cour des comptes voire Banque centrale européenne s'agissant des États qui ont adopté l'euro), et une union de 27 États conservant chacun leur souveraineté politique et théoriquement égaux (le conseil de l'Union européenne).

Le Conseil de l'Union européenne représente les gouvernements des États membres.

© TRAVERS / MAXI

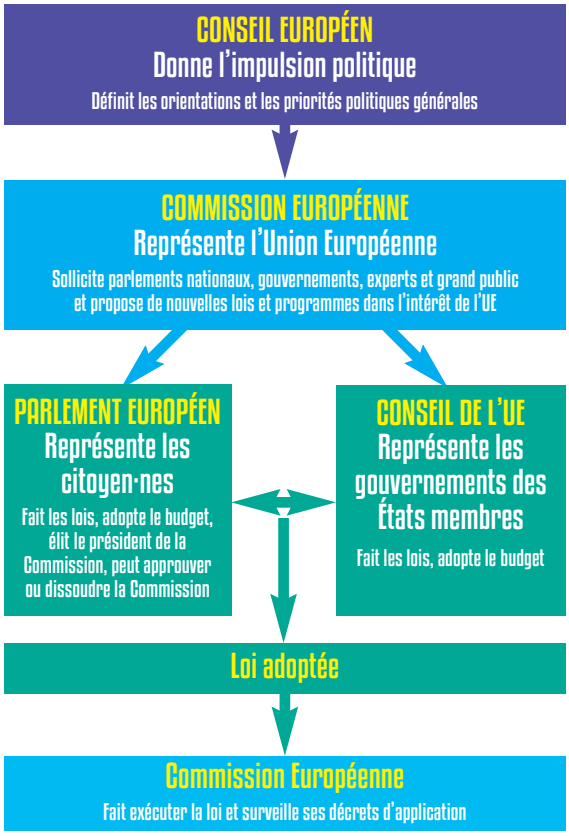

Par ailleurs, l'UE est le produit d'une histoire maintenant longue, et menant de front deux orientations : l'élargissement via le nombre d'États membres (de 6 en 1957 à 27 aujourd'hui) et l'approfondissement c'est à dire la prise en charge de politiques qui auparavant relevaient de chaque État (commerce extérieur, monnaie, agriculture, peut être demain la défense ou la diplomatie ?). Schématiquement, le Conseil européen (les chef·fes d'État et de gouvernement) fixe les orientations générales, la Commission – souvent dite « de Bruxelles » car y siégeant – propose, le Parlement et le Conseil de l'UE décident, la Commission met en œuvre.

Quelles sont plus précisément les prérogatives du Parlement européen ?

Seule institution de l'UE élue au suffrage direct, le **Parlement européen**, élu tous les cinq ans, rassemble 705 député·es (720 en 2024) issu·es de tous les pays de l'UE. Il se réunit en « séances plénières » douze fois par an à Strasbourg et jusqu'à six fois par an à Bruxelles pour élaborer les lois
Au sein du Parlement, les député·es – dont le nombre par pays dépend du nombre d'habitant·es – siègent dans un groupe rassemblant des député·es de tous les pays membres portant une même orientation politique. Le Parlement élit le président de la Commission européenne et

a le droit d'approuver et de dissoudre la Commission dans son ensemble. Il adopte en outre le budget de l'Union européenne.
Le **Conseil de l'Union européenne** représente les gouvernements des États membres ; il réunit les ministres concerné·es par un sujet de tous les pays, pour débattre et décider des politiques et de la législation de l'UE. La présidence du Conseil est assurée par un pays de l'UE, qui change tous les six mois.
Partageant le pouvoir législatif de l'UE, aucune législation ne peut être adoptée sans l'accord à la fois du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.
La **Commission européenne** se compose d'un·e commissaire par pays et d'un·e président·e (depuis 2019, Ursula von Der Leyden), elle est chargée de la gestion quotidienne de l'UE pour un mandat de cinq ans. Son président ou sa présidente est désigné·e par le Conseil européen, puis élu·e par le Parlement européen. Bien que proposé·e par le gouvernement de leur pays, un·e commissaire ne défend pas les positions de son pays d'origine mais les intérêts communs de l'Union européenne.
Après avoir sollicité l'avis des parlements nationaux, des gouvernements, des groupes d'intérêt, des expert·es et du grand public, la Commission européenne propose de nouveaux actes législatifs et programmes dans l'intérêt général de l'Union européenne. Ces propositions sont examinées par le Parlement européen et le Conseil qui peuvent les modifier ou les rejeter et prennent la décision finale sur tous les actes législatifs de l'Union européenne.
La Commission européenne gère également les politiques et le budget de l'UE, et elle s'assure que les pays de l'UE appliquent la législation européenne correctement.
Le **Conseil européen** réunit les chef·fes d'État ou de gouvernement des pays membres et se réunit au moins quatre fois par an. Il définit les principales priorités politiques et l'orientation générale de l'action de l'UE. Son président ou sa présidente est élu·e tous les deux ans et demi, pour deux mandats au maximum : Charles Michel occupe cette fonction depuis 2019.

Migrations : une Europe forteresse

La tension entre le vieillissement démographique conjugué aux pénuries structurelles de main-d'œuvre avec le contrôle des flux migratoires est traitée à la fois par chacun des États membres et par une politique commune.

Cette politique migratoire conduite depuis près de 40 ans avec les accords de Schengen, supprimant les frontières intérieures mais en renforçant celles de l'extérieur, conduit à qualifier l'Union européenne d'« Europe forteresse ». Et pourtant, le pacte européen sur la migration et l'asile, actuellement en cours d'adoption, entend encore amplifier l'approche répressive et sécuritaire au détriment d'une politique d'accueil respectant les droits humains fondamentaux. Ce nouveau pacte vise notamment à multiplier les accords passés avec des États non-européens pour empêcher les migrations malgré l'exemple de la Libye, où les migrant·es retenu·es dans ce pays sont victimes de toutes sortes d'exactions documentées entre racket, torture, viol, esclavage et assassinat. Il vise également à accroitre le filtrage aux frontières européennes en normalisant les zones d'exception extraterritoriales, les fameux « hots spots » grecs, où sont enfermé·es les réfugié·es qui ne se verraient pas forcément accorder un examen individualisé de leur situation et seraient trié·es en fonction de leur nationalité au mépris du droit international. Au final, ce pacte déshumaniserait encore davantage la situation des migrant·es et s'avérerait inefficace tout en légitimant les idéologies xénophobes et en conduisant à des drames humains sur les chemins périlleux des migrations.
Voulant aller encore plus loin, le Parti populaire européen, majoritaire dans le Parlement actuel, envisage d'externaliser les réfugié·es dans un pays tiers mais considéré « sûr » au lieu de les accueillir sur le sol européen. À l'image de ce que tente de mettre en place le Royaume-Uni avec le Rwanda ou encore de l'accord avec la Turquie qui accueille plus de trois millions de réfugié·es syrien·nes sur son sol en échange d'un milliard d'euros d'aide annuel. Une fuite en avant qui remettrait en cause les conventions internationales sur le droit d'asile et verrouillerait encore davantage la forteresse européenne.

Le pacte européen sur la migration et l'asile, entend encore amplifier l'approche répressive et sécuritaire au détriment d'une politique d'accueil.

© TRAVERS / NAIA

L'Union européenne face à la crise climatique

L'Union européenne (UE) est confrontée à une crise écologique majeure, nécessitant des mesures urgentes et concertées pour y répondre. Les défis tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et la dégradation des écosystèmes affectent non seulement l'Europe, mais aussi le monde entier. Pour faire face à ces défis, l'Union européenne a adopté diverses initiatives et politiques environnementales. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, tout en promouvant les énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique. C'est à ce titre qu'elle s'engage au travers de son projet *Green deal* à lutter contre la crise climatique en transformant son économie et en favorisant une croissance *« durable et inclusive »*.
Cependant, la lutte contre les lobbies des énergies fossiles reste un défi majeur, nécessitant un renforcement de la résilience de l'Union européenne face aux pressions extérieures.
En février 2024, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a annoncé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO_2, visant une baisse de 90 % d'ici à 2040 par rapport à 1990.
Ces objectifs, conformes aux recommandations scientifiques, s'inscrivent dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat (COP21) et visent à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Malgré ces engagements, des défis persistent, notamment la résistance de certains secteurs industriels et agricoles face aux réglementations écologiques. Cependant, l'Union européenne continue d'œuvrer pour la mise en œuvre effective du *Green Deal*, tout en assurant un avenir durable pour l'ensemble de la planète.

Quelle Europe ?

© FÉVRIER / MAI

Dans le socle commun européen de droits sociaux, vingt principes portent sur le travail, la formation, la protection sociale, le logement et la santé.

À trois mois des élections, l'Europe est à la croisée des chemins. Est-elle condamnée à choisir entre austérité et repli nationaliste ? Une Europe plus sociale reste-t-elle possible ?

Partout dans l'Union l'euro-scepticisme marque des points. Depuis 2008 l'UE est perçue comme inefficace pour répondre aux défis croissants qu'ils soient économiques, politiques, écologiques, culturels ou sociaux. L'UE peine toujours à tenir un discours mobilisateur qui explique en quoi une Europe unie permettra de servir les intérêts des générations actuelles et futures. L'électrice ou l'électeur est en grande majorité en attente de protection sociale. Alors que l'UE s'engage depuis la sortie de la crise sanitaire dans toujours plus d'austérité, les Européen·nes réclament la construction d'un pilier de droits sociaux. Cependant, le bilan de l'Union en termes de droits et protection évolue positivement depuis le sommet social de Göteborg en 2017. Même si les États gardent un contrôle souverain sur les politiques du travail et de la protection sociale, un socle commun de droits sociaux a été adopté. Vingt principes portant sur le travail, la formation, la protection sociale, le logement et la santé ont été affirmés dans le texte. Ce socle, bien que non contraignant, peut servir de bases à des initiatives qui permettront de faire reculer le *dumping* social et fiscal qui consiste à attaquer les droits des travailleurs et travailleuses et le financement des services publics. Pour le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, le discours des *« réformes structurelles qui s'imposent »* ne mène à rien sinon à réduire le niveau de vie avec des salaires plus faibles, des prestations sociales réduites, plus de précarité et au final à augmenter les inégalités. Le traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance signé en 2012 confirmant pour les États un déficit budgétaire inférieur à 3 % constitue la preuve de résistances à une Europe plus sociale puisqu'il fixe des règles budgétaires qui serviront de prétexte aux exécutifs pour imposer des économies créatrices d'inégalités. Les services publics et les prestations sont en ligne de mire. Fini le *« quoi qu'il en coûte »*. D'où l'importance de la mobilisation des mouvements écologistes, des syndicats et des associations.
Redonner la parole aux citoyen·nes de l'Union, leur proposer un autre choix que celui du repli nationaliste, c'est empêcher la récupération

Employé·es des plates formes

Après deux ans de négociations, le Conseil de l'Europe a adopté, lundi 11 mars, la directive européenne imposant la présomption de salariat pour les travailleurs et travailleuses des plates formes, comme Uber ou Deliveroo, en dépit du blocage de la France, seule à voter contre.
Le texte vise à améliorer, au sein de l'Union, les conditions de travail de 28 millions de personnes, exerçant dans 90 % des cas, sous le statut – très théorique – d'indépendant·e. Chaque État membre peut cependant les conditions de cette présomption de salariat, selon sa législation respective.
La directive sera l'objet d'un vote au parlement. La nouvelle a largement été saluée par les formations progressistes depuis deux ans qui ont pesé pour imposer aux plateformes le paiement de leurs cotisations sociales et défendre le droit des travailleurs et travailleuses ubérisé·es aux congés payés, au chômage, aux arrêts maladie, à la reconnaissance des accidents du travail, à la formation, ou encore à une retraite digne de ce nom.

du mécontentement. C'est exiger, comme l'ont fait des milliers de personnes venues manifester à Bruxelles à l'appel de la Confédération européenne des syndicats en décembre 2023, d'autres politiques publiques non plus au service des intérêts marchands mais pour améliorer la situation des citoyen·nes de l'Union : augmentation des salaires ; renforcement de la protection sociale, de la santé et la sécurité au travail ; fin du *dumping social* ; actions contre le changement climatique ; renforcement de l'offre et de la qualité des services publics. L'Europe sociale est embryonnaire et ses règles monétaires, budgétaires et fiscales doivent être revues. L'UE peut être porteuse de convergence de droits en santé, en travail, en protection, égalité. L'Europe est ce que l'on en fait. La majorité qui sortira des urnes conditionnera les politiques européennes pour les années prochaines.

Un nationalisme à l'offensive

S'agissant d'élections qui en réalité se composent de 27 élections nationales simultanées (le 9 juin pour la France), le nouveau parlement européen sera le reflet des tendances politiques qui se dégagent dans chacun des États membres.

Avec quelques tendances transnationales lourdes telle la montée, générale en Europe, du vote d'extrême droite nationaliste comme viennent encore de le confirmer les très récentes élections législatives au Portugal, pourtant longtemps vacciné par les souvenir de la dictature de Salazar (1933–1974).

Les enquêtes d'opinion, certes avec toutes leurs limites, donnent les formations classées à l'extrême droite en tête dans pas moins de neuf pays : Autriche, France, Italie, Pologne, Pays-Bas, Belgique, Hongrie, République tchèque et Slovaquie. En deuxième position dans neuf autres : Allemagne, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, Lettonie, Portugal, Roumanie et Suède.

Pourquoi cette marée montante dans une Union que les pionniers avaient aussi pensé, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale comme un havre démocratique, plaçant par la coopération et les échanges les peuples européens à l'abri de la misère et donc du fascisme ?

Sans doute en raison de la conquête de l'Union par les logiques libérales, privilégiant l'Europe du profit à celle des peuples, ouverte à tous les vents de la mondialisations, avec son cortège de délocalisations, de souffrances et donc de ressentiment contre une Europe qui ne protège plus mais qui expose, et d'abord les classes populaires, à l'insécurité sociale. D'où la tentation du repli nationaliste, par rapport à l'extérieur, notamment aux migrant·es, mais aussi à l'intérieur de l'Union, avec le retour de tensions, par exemple entre la Hongrie et la Roumanie, sur la question de la minorité hongroise de Roumanie.

En cas de progression de l'extrême droite au parlement, quelles conséquences ? Elle n'est pas homogène : le groupe ECR regroupe des conservateurs eurosceptiques comme Fratelli d'Italia ou le PIS polonais, favorables à l'Alliance Atlantique et à l'Ukraine. Il partage avec l'autre groupe d'extrême droite nationaliste, ID (dont est membre le RN), le rejet de l'immigration et des Musulman·es, mais ce dernier plutôt anti atlantiste et bienveillant avec la Russie de Poutine. Ce qui rend impossible *a priori* une alliance ECR et ID avec la Droite chrétienne démocrate du PPE, groupe dominant depuis les origines de l'Union, avec les sociaux démocrates.

Avec une gauche qui ne ferait que maintenir globalement ses positions, le poids grandissant de l'extrême droite conduirait à un durcissement des politiques européennes, et d'abord migratoires.

La tentation du repli nationaliste, par rapport à l'extérieur, notamment aux migrant·es, est exploitée depuis longtemps par l'extrême droite.

© XXXXXX / XXXX

Un dialogue social laborieux

© xxxxxxxx / NAA

La Confédération Européenne des Syndicats a été fondée en 1973. Elle compte 93 organisations syndicales nationales réparties dans 41 pays.

Pour la France, cinq confédérations y sont représentées : la CFDT, la CFTC, la CGT, FO et l'UNSA. Ainsi, le syndicalisme européen existe et fait entendre sa voix par de nombreuses communications, des avis sur les politiques européennes et des actions (manifestation européenne du 12 décembre 2023 par exemple).

Il ne faut pas chercher dans ce syndicalisme européen une transposition du syndicalisme ni du dialogue social tels qu'ils s'organisent dans le cadre des États nationaux. Mais le principe et les procédures du dialogue social ont bien été intégrés dans les traités fixant le fonctionnement de l'Union européenne depuis 1985 parallèlement à l'instauration du marché unique (1986), pour éviter que l'Europe se limite à une zone de libre échange. Des accords cadres peuvent ainsi être conclus. Mais depuis cette date, si les initiatives communes aux partenaires sociaux ont été nombreuses, trois accords-cadres seulement ont été ratifiés par le Conseil des ministres de l'Union et traduits en directive, et donc en texte contraignant. D'autres accords ont été adopté mais sans véritable contrainte.

Le syndicalisme en Europe, ce sont aussi les syndiqué·es. Les taux de syndicalisation sont extrêmement variable : de moins de 5 % en Estonie à 90,7 % en Islande.

Cette démocratie sociale est cependant fréquemment entravée. Dans la période la plus récente, depuis le printemps 2023, la situation est bloquée par deux organisations patronales, alors qu'elles avaient signé avec la CES un engagement à négocier un accord contraignant sur les questions du télétravail et du droit à la déconnexion. Fin janvier, pour relancer le processus, un sommet a été organisé à Val Duchesse (Belgique), là où le dialogue social européen était né en 1985 sous la présidence de la Commission par Jacques Delors. Pour sortir de l'impasse, la Commission, le Conseil de l'Union et les partenaires sociaux ont rappelé leur engagement pour le socle européen des droits sociaux et ont instauré la fonction d'envoyé·e européen·ne dédiée au dialogue social au sein de la Commission européenne, pour renforcer le lien entre cette instance et les partenaires sociaux.

Le syndicalisme en Europe, ce sont aussi les syndiqué·es. Les taux de syndicalisation sont extrêmement variable : de moins de 5 % en Estonie à 90,7 % en Islande, en passant par environ 50 % en Belgique et 8,8 % en France. Les taux d'adhésion ne sont pas directement comparable car l'adhésion n'a pas la même signification ni les mêmes implications en matière de protection sociale d'un pays à l'autre. Mais fait inquiétant la tendance est quasiment partout à la baisse. Ce ne facilite pas non plus l'action syndicale européenne.

Après le Brexit

Sept ans après le *referendum*, et trois ans après le Brexit, effectif en janvier 2021, le Royaume Uni s'interroge. D'après un sondage cité par le Guardian (journal de centre gauche) en janvier 2024, 22 % des britanniques interrogé·es considèrent que la séparation a été une bonne chose. Seul un sondé sur dix estime que la sortie de l'UE a amélioré sa situation financière personnelle ou les salaires, quand 63 % la rendent responsable d'une partie de l'inflation. À l'époque, le Trades Union Congress, après avoir hésité, s'était prononcé contre le Brexit, anticipant sur les difficultés économiques qui en résulteraient. Aggravée par l'épisode du covid, la fin de la liberté de circulation a ainsi privé des secteurs entiers de main d'œuvre immigrée, que ce soit dans l'agriculture, l'hôtellerie ou les services de santé. Effet positif : la raréfaction de candidat·es aux offres d'emploi a créé une tendance à la hausse des salaires et nourri la combativité des syndicats, au plus haut depuis l'époque Thatcher.

Boris Plazzi : « De nombreux combats restent à mener pour faire évoluer positivement le cadre européen. »

Boris Plazzi, membre du bureau confédéral (BC) de la CGT, est chargé des relations internationales.

© DR

Quels sont, selon la CGT, les principaux enjeux syndicaux des élections européennes de juin prochain ?

Boris Plazzi : De nombreux combats restent à mener pour faire évoluer positivement le cadre européen, pour obtenir des normes sociales contraignantes en faveur des travailleurs. L'adoption récente d'une directive sur le travail de plateforme a ainsi abouti à la reconnaissance de la « présomption de salariat », par l'inversion de la charge de la preuve. Ce ne sera donc pas au travailleur de démontrer qu'il est de fait salarié d'une entreprise, type Uber, mais à celle-ci de démontrer qu'il ne l'est. Tout ceci n'est pas encore garanti, mais cela va dans le bon sens. Et il en va de même pour d'autres combats comme celui sur le télétravail et le droit à la déconnexion. Notons que le patronat européen, dont les représentants du Medef, s'est employé à saborder le travail législatif européen en cours.

Ajoutons la bagarre en faveur d'une directive sur les risques médico–sociaux, les risques pathogènes liés à l'organisation du travail en régime de capitalisme néo-libéral, une organisation qui casse les corps voire les esprits des travailleurs. Ou encore la question de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail. Tout ce travail devrait d'ailleurs davantage inspirer les partis politiques. Notre action, à la CGT, passe au niveau européen par la CES, dont nous sommes membres, elle s'inscrit ici dans le temps long, car il s'agit de convaincre le Parlement, puis le Conseil d'Europe pour que la Commission s'empare du sujet et le décline en directives. Tout dépend donc aussi du rapport de force que le syndicalisme peut instaurer, sans lequel rien n'est possible. S'agissant de la directive sur les plateformes, le Président Emmanuel Macron, très favorable à Uber, s'y est opposé, comme d'autres groupes d'influences patronaux très puissants et richement dotés.

Comment expliquer les probables progrès de l'extrême droite lors de ces élections ?

B. P. : Rien n'est écrit à l'avance, certes, mais cette évolution se confirme pratiquement à chaque élection nationale, dernièrement encore au Portugal, et auparavant en Suède, aux Pays-Bas, en France également après 2022. Cette montée possible du vote d'extrême droite ne vient pas de nulle part, elle s'inscrit sur un temps long, le choc de 2002 en France s'est depuis régulièrement reproduit : comment ne pas être inquiet ? Les causes en sont multiples mais les politiques sociales régressives qui sont menées en Europe depuis tant d'années jouent évidemment pour beaucoup. Le gouvernement français ne vient-il pas d'annoncer la nécessité de retrancher 50 milliards au budget, avec toutes les retombées notamment sur les services publics ? La défense aveugle et obstinée du marché libre nourrit l'abstention et l'extrême droite.

Celle ci instrumentalise le désespoir social, une imposture tant elle s'est toujours située dans du patronat ! Le rôle des syndicats est donc aussi de démontrer que l'extrême droite, qui désormais participe au pouvoir dans plusieurs États européens comme l'Italie, la Finlande, la Hongrie ou la Slovaquie, a toujours été et reste l'ennemie des travailleurs. La CES a d'ailleurs communiqué sur les votes de l'extrême droite – dont le RN – au parlement européen contre les travailleurs, qu'il s'agisse d'une directive sur les salaires minimums, ou sur l'environnement, prétendument au nom de la défense du monde paysan...

> « Le rôle des syndicats est de démontrer que l'extrême droite a toujours été et reste l'ennemie des travailleurs. »

En quoi le contexte géopolitique pèse t il sur ces élections ?

B. P. : Ce contexte est hautement anxiogène. Deux ans de guerre aux portes de l'Union européenne, à quelques milliers de kilomètre de la France, avec nécessairement un impact sur la vie quotidienne des Européens, l'inflation qui pèse notamment sur les produits de première nécessité comme le gaz ou l'électricité... Et puis les massacres au Proche-Orient contre la population palestiniennes, à la suite de ceux du 7 octobre contre des Israéliens glacent le sang. On risque, si un cessez le feu n'intervient pas, de se diriger vers un génocide, au regard des critères juridiques internationaux. 100 000 morts sont à déplorer dans chacun des camps ukrainiens et russes, près de 30 000 à Gaza !

Tout ceci pèse énormément, et cela facilite le vote du repli, conservateur. Les voix du camp de la paix doivent donc se faire davantage entendre, pour une paix juste et durable entre Israéliens et palestiniens, entre Russes et Ukrainiens.

Tant la FSU que la CGT ont leur rôle à jouer pour que les armes se taisent, et cèdent la place à la diplomatie et à la négociation.

Agriculture

Un champ à venir

La colère qu'ont manifestée les agriculteurs, en France et en Europe, leur a permis d'obtenir des limitations quant aux politiques vertes. Le productivisme agricole sera-t-il encore la norme demain ?

Comme tous les secteurs économiques, l'agriculture s'est profondément modifiée après-guerre. Le développement du productivisme a transformé les fermes en exploitations, les politiques de remembrement ont fait disparaître les plus faibles. De 2 millions d'exploitants agricoles en 1970, la France est passée à 346 000 aujourd'hui.

L'industrie agroalimentaire, la grande distribution et la Politique agricole commune (PAC) ont poussé les agriculteurs et agricultrices à aller toujours plus loin dans les rendements avec ses travers (engrais, pesticides, irrigation,...), mais aussi dans l'endettement. Dans le même temps, la profession a vieilli, la moitié des exploitant·es atteignant l'âge de la retraite en 2026, inquiets pour la transmission de leurs exploitations.

L'avenir handicapé

Cette évolution productiviste du secteur agricole le rend peu apte à affronter les défis de demain. Face à la crise climatique, la pollution des sols, le manque d'eau, la concurrence étrangère, le dictat des industriels et des centrales d'achats et les exigences du consommateur, la profession connaît en plus les plus bas revenus, en moyenne, du pays (voir ci-contre).

Rien d'étonnant alors à la colère qui s'est manifestée au moment où l'Europe adoptait les nouvelles règles de la PAC avec ses préconisations écologiques telles que le plan Écophyto visant à réduire de 50 % les usages de pesticides d'ici à 2030 par rapport à la période 2015-2017, et la mise en jachère de 4 % des terres arables pour favoriser la biodiversité. L'accord de libre-échange conclu en 2019 mais non ratifié entre l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) est également perçu comme une concurrence déloyale sur les marchés bovin et avicole. Tous ces griefs à l'encontre de Bruxelles finirait presque à faire oublier que la PAC, ce sont 9,3 milliards d'euros pour l'agriculture française essentiellement distribués sans condition par une prime à l'hectare.

Le productivisme renforcé

Bercy, accusé de faire le service minimum dans l'application des lois EGalim visant à protéger les prix à la production, a annoncé avoir « *notifié un certain nombre de présanctions* » à l'encontre d'industriels, d'enseignes de la grande distribution et de centrales d'achats. Les agriculteurs et

NODU contre HIR-1

© TRÉVIERS/NUJA

Pour le suivi du recours aux produits phytosanitaires dans l'agriculture en Europe, deux indicateurs sont utilisés : le Nombre de doses utilisées (NODU) et l'Indice de risques harmonisés (HIR-1). Le NODU est lancé en 2008 avec le premier plan Ecophyto, qui a pour objectif de réduire de 50 % en dix ans le recours aux produits phytosanitaires. Il mesure l'intensité du recours aux pesticides en se fondant, pour chaque substance, sur la dose maximale homologuée à l'hectare. Le HIR-1, développé par la Commission européenne a été choisi en février 2022 pour suivre les progrès accomplis par les agriculteurs de chaque pays sur l'usage durable des pesticides. Il est calculé en combinant les quantités respectives de substances actives pesticides et des facteurs de pondération, qui ne s'appuient ni sur leur efficacité ni une classification cohérente de leur dangerosité.

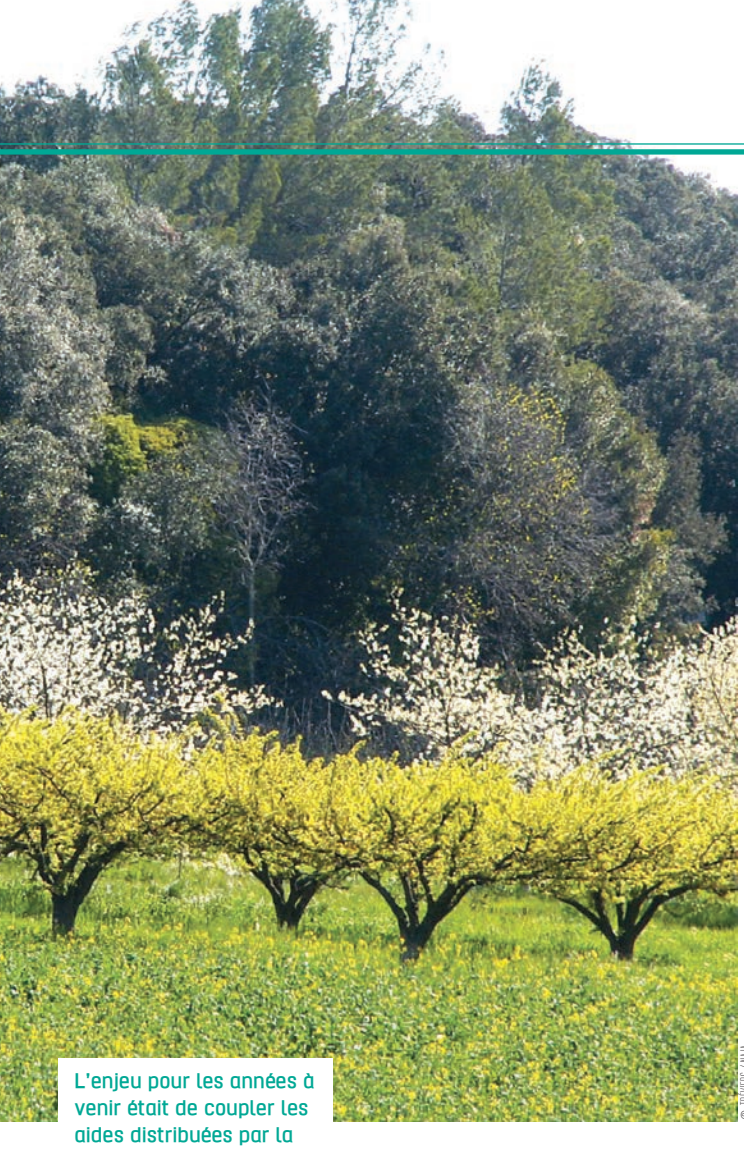

© TREVERS / NAJA

L'enjeu pour les années à venir était de coupler les aides distribuées par la nouvelle PAC à une transition vers une agriculture moins productiviste et plus écologique.

agricultrices réclament « *des contrôles renforcés sur tout le territoire* » et exigent le « *paiement de toutes les aides PAC immédiatement* », ainsi que « *le paiement dans les plus brefs délais de l'ensemble des indemnisations sanitaires et climatiques* [...] *dues par l'État* » et leur défiscalisation.

L'enjeu pour les années à venir était de coupler les aides distribuées par la nouvelle PAC, ainsi que les mesures prise par le gouvernement, à une transition vers une agriculture moins productiviste et plus écologique que pratiquent déjà de nombreux agriculteurs et agricultrices en France. Or le Premier ministre a préféré viser les mesures écologiques : le remplacement de l'indicateur d'usage des pesticides français, NODU (voir ci-contre), l'utilisation de l'eau sans contrainte, la construction des méga-bassines et la gestion des haies.

L'alerte de la communauté scientifique

La communauté scientifique s'est faite entendre à l'annonce de la mise en pause du plan Écophyto. Dans une Tribune parue dans *Le Monde* du 7 février, les chercheurs et les chercheuses de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), consulté·es en 2021 et en 2022 sur les impacts des produits phytopharmaceutiques (« pesticides ») et les solutions alternatives, ont exprimé leurs émotions en dénonçant « *une mise au placard des connaissances scientifiques* ».

Ce virage à 180° affiche un soutien franc et massif au modèle agricole productiviste, promu par le principal syndicat agricole, la FNSEA. Il s'oppose de la même manière aux agriculteurs et agricultrices qui prônent une approche plus respectueuse de l'environnement, représentée par la Confédération paysanne qui ne voit la production agricole que « *sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain* ». Un modèle appelé de vœux des consommateurs.

Dans ce contexte de crises écologique et économique, des propositions émergent pour une « sécurité sociale de l'alimentation », inspirée du projet de Sécurité sociale du soin de 1946. Cette nouvelle branche de la Sécurité sociale pourrait répondre aux enjeux de la crise écologique, à la précarisation croissante de la profession agricole et aux difficultés d'accès à une alimentation saine.

Alain Senée

Un revenu des plus faibles

À la différence des salarié·es, les exploitant·es agricoles ont un revenu lié à leur production. Il varie donc chaque année selon les récoltes, les prix de vente du marché et les charges de l'exploitation. Le revenu moyen est peu significatif en raison des grandes différences selon les cultures. Une indication est cependant donnée par l'Insee. Il faut la prendre avec prudence, car certaines petites exploitations peuvent avoir parfois une absence totale de revenus. D'autre part, des déficits antérieurs peuvent amputer le revenu affiché. Donc, pour l'institut national, en 2021, le revenu moyen d'un·e viticulteur ou viticultrice s'élevait, par mois, à 3 050 euros, celui d'un·e maraîcher·e à 3 020 euros et celui d'un céréalier à 2 360 euros.

Parmi ces trois catégories les mieux rémunérées, il existence encore de grands écarts. Le propriétaire d'un vignoble hors zone appellation en Auvergne n'a pas de revenus comparables à celui d'une vigne classée grand cru en Bordelais. De même, les grandes exploitations de la Beauce ne se compareront pas à une petite exploitation de montagne et, comme l'écrit l'économiste Thomas Piketty dans *Le Monde*, « *les revenus de plusieurs centaines de milliers d'euros annuels ne sont pas rares, notamment parmi les dirigeant·es actuel·les de la FNSEA, qui cumulent souvent leur activité d'exploitant-manageur avec celle d'actionnaires dans l'agro-industrie* ». Pour les revenus les plus faibles, il faut regarder du côté des éleveurs ou éleveuses d'ovins (1 260 euros) et de bovins (1 610 euros). D'où l'importance pour ces dernier·es d'avoir gagné, suite à leur lutte, une augmentation du prix du lait payé par Lactalis, numéro un mondial qui n'hésitait pas à défendre son prix « pour que les produits laitiers restent accessibles aux consommateurs et consommatrices, notamment les plus modestes ». Pour le premier semestre 2024, il est passé de 405 à 425 euros les mille litres. Par ailleurs, de nombreuses coopératives continuent à refuser le géant mondial comme client.

Revenu moyen mensuel des agriculteurs par domaine de production en euros en 2021

• Céréaliers-céréalières	2 360 €
• Maraîchers-maraîchères	3 020 €
• Viticulteurs-viticultrices	3 050 €
• Fruitiers-frutières	2 670 €
• Éleveurs-éleveuses bovins	1 610 €
• Éleveurs-éleveuses ovins	1 260 €
• Graniculteurs-granicultrices	1 930 €

(source Insee)

Barcelone : un musée des œuvres interdites

Anastasie, du prénom que l'on donne en France à la censure, semble encore avoir de beaux jours devant elle dans nombre de pays du monde. Conscient qu'elle s'exerce encore beaucoup dans l'art, entre scandales, détériorations d'œuvres, décisions de les retirer d'expositions, le Barcelonais Tatxo Benet a décidé de montrer ses méfaits en les achetant puis en créant le Museu de l'Art Prohibit où sont exposées plus de 200 œuvres « interdites ». L'établissement, qui n'a pas son pareil dans le monde, a ouvert ses portes en octobre dernier dans le quartier de l'Eixample de la capitale catalane.
Composée de plusieurs œuvres politiques qui dénoncent les dictatures comme le machisme ou la corruption, la collection est riche de toiles anciennes comme les *Caprichos* de Goya ou des dessins de Klimt. Et on y trouve un grand nombre d'artistes contemporains que la censure institutionnelle ou des groupes de pression religieux ou économiques ont réussi à faire interdire ou à dégrader.
Du Chinois Ai Weiwei aux Américains Warhol et Mapplethorpe, du Britannique Banski au Catalan Miquel Barcelo. La *Vierge érotique* de l'Espagnole Charro Corales voisine avec la mascotte en croix de McDo du Finlandais Jani Leinonen. Le *Piège à loup* de la Marocaine Amina Benbouchta, fait d'une couronne royale sur tissu de velours, avec *La Civilisation occidentale et chrétienne* de l'Argentin Léon Ferrari. Créée en 1965 contre la guerre du Vietnam, l'œuvre représente Jésus crucifié sur un avion américain. Elle jouxte une vidéo de celui qui n'était pas alors le pape François appelant au boycott du musée de Buenos Aires où elle était alors exposée. Ce musée se visite dans l'ancienne et très belle Casa Garriga Nigues au numéro 250 de la Diputacio.

© DR

Stains : les 40 bougies du Studio Théâtre

Le Studio Théâtre de Stains (STS) fête ses 40 ans ce 25 mai. Créée en 1984, la Compagnie STS a enrichi le paysage culturel de la commune de Seine-Saint-Denis en construisant avec la population. En 1989, la compagnie investit le Central, cinéma de quartier fermé depuis 1969, et y crée de toute pièce son théâtre. Le STS a aujourd'hui largement atteint ses objectifs de création, diffusion et animation/formation, notamment avec ses ateliers cirque et théâtre hebdomadaires. De nombreuses pièces y sont créées, dont Le Roman d'une vie autour des Misérables de Victor Hugo, jusqu'au 5 avril.

© Studio Théâtre de Stains

Troyes : réouverture du musée d'art moderne

Le Musée d'Art Moderne de Troyes rouvre ses portes après 4 ans de travaux ce 16 avril. Entièrement rénové, il propose maintenant un nouveau parcours, de nouvelles salles et un nouveau jardin enrichi de sculptures. Pour fêter l'occasion, l'entrée est gratuite pour tous jusqu'au 12 mai et le 1er dimanche du mois, et le 1er samedi du mois pour les Troyens. Les Collections nationale Pierre et Denise Lévy ont leur propre Podcast : #DessineMoiUneCollection. Commencée avec leur rencontre avec l'artiste troyen Maurice Marinot en 1937, la collection reflète la passion du couple Lévy pour l'art français, et se traduit par les amitiés artistiques que les Lévy ont développé au cours des décennies.

© TRÉVIERS / NAJA

Rivesaltes : les Nomades internés

© RIVAUD / NAJA

Inauguré en octobre 2015, le Mémorial du Camp de Rivesaltes fut construit sur les lieux mêmes des camps, un bâtiment sous-terrain qui valut à son architecte, Rudy Ricciotti, l'Équerre d'argent. Durant la seconde guerre mondiale, plus d'un millier de Nomades furent internés au camp de Rivesaltes par les autorités françaises. Cette partie peu discutée de l'histoire nationale est le sujet de la nouvelle exposition, Le Camps des Familles, Persécutions et internement des Nomades à Rivesaltes qui se tient jusqu'au 14 février 2025. Des documents d'archive et témoignages écrits et oraux s'y trouvent mêlés à des œuvres d'art contemporaines. Des tables rondes et conférences seront également organisées pour discuter de la situation actuelle et historique des « gens du voyage. »

Saint-Malo : Lee Miller reporter

Alors que l'on va commémorer le 80e anniversaire de la Libération du pays, une exposition photographique de la reporter de guerre Lee Miller prend place dans la Chapelle Sainte-Victoire de Saint-Malo. L'égérie de la mode, envoyée par Vogue USA, en 1944, pour écrire sur le service des Affaires Civiles, passa 5 jours à Saint-Malo. Elle sera, du haut de ses 37 ans, une des rares femmes de l'époque accréditée par l'armée américaine. Hantée par ces images, elle passa le reste de sa vie si silencieuse sur le sujet que son fils découvrit ses clichés par hasard, après sa mort. Elle gagnera alors une célébrité post-mortem en tant que seule correspondante de guerre à témoigner de la libération de la ville, qui l'honore, du 18 juin au 29 septembre, par cette exposition.

© DR

Fayard dans la tourmente

Le monde de l'édition est en ébullition. Fayard, éditeur fondé en 1857 acquis par Hachette et le groupe Lagardère, est désormais contrôlé par Vincent Bolloré. La maison d'édition est prestigieuse. On lui doit une belle collection d'ouvrages historiques et de biographies réputées. Dans ce cadre, sont annoncées pour ce mois de mars, une autobiographie de la révolutionnaire Alexandra Kollontaï ou Guerrières, un ouvrage qui retrace les combats de femmes de la Révolution à nos jours. En littérature, c'est Fayard qui a publié en France de grands écrivains comme Isabel Allende, Soljenitsyne, Ismaïl Kadaré ou Nabokov. À ces noms prestigieux, s'ajoutera-t-il celui de Jordan Bardella ? Les rumeurs vont bon train et les articles de presse se multiplient qui décrivent la pression que le milliardaire breton ferait sur la direction actuelle de l'éditeur pour une politique éditoriale différente. Comme si, au pôle audiovisuel constitué de Canal+, CNews, Europe 1 ou le Journal du Dimanche, il fallait adjoindre un pôle éditorial afin que le front médiatique soit complet.

© TRÉVIERS / NAJA

La question des œuvres pillées

Avec Dahomey, ours d'or à Berlin, la question des pillages est au cœur du débat. La Russie qui dévalise l'Ukraine et le conflit entre Grecs et Britanniques pour la frise du Parthénon en font l'actualité.

La scène se passe à Berlin, pas à Cannes. Lors de la 74e Berlinale, en février dernier, l'Ours d'or a été décerné à la réalisatrice franco-sénégalaise Mati Diop pour son film Dahomey qui suit la restitution en novembre 2021 de vingt-six œuvres d'art à la République du Bénin. Elles avaient été pillées dans ce qui était alors le Royaume du Dahomey par les troupes coloniales françaises. Le documentaire, outre l'intérêt de ses constructions esthétiques, restitue les débats qui ont suivi l'arrivée de ces œuvres au Bénin. Il sera projeté en ouverture au festival du Cinéma du réel, le 22 mars à Paris, mais il faudra attendre le 25 septembre prochain pour le voir en salle.

Dahomey est une nouvelle voix pour aborder ce changement de paradigmes dont débat notre siècle. Les guerres ont longtemps été faites pour simplement pillées, c'était même le salaire reconnu des soldats et de leurs officiers. Si la convention de Genève de 1949 interdit formellement le pillage, nombres de belligérants des guerres actuelles continuent à n'en pas tenir compte. La Russie est ainsi accusée par l'Ukraine d'avoir emporté sur son territoire des dizaines de milliers d'œuvres d'art, dont le fameux or des Scythes jadis exposé à Melitopol. Rien qu'à Marioupol plus de 2 000 œuvres ont été dérobées et à Kherson, avant que la ville ne soit reprise par les Ukrainiens, ce serait 10 000 des 13 000 œuvres qui ont disparu des musées.

L'exemple du Parthenon

Les guerres coloniales n'ont pas manqué d'officiers ou d'administrateurs pour s'intéresser aux œuvres d'art des pays mis sous leur domination. Un mois après la restitution de ses œuvres au Bénin, plusieurs pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Asie plaisé auprès de l'Unesco pour le retour de ces parts de leur patrimoine national dans le pays où elles ont été créées. Ce n'était pas la première demande et l'organisme onusien soutient depuis quarante ans ces demandes qui font l'objet de négociations lentes entre les pays concernés.

La frise de 75 mètres dérobée au Parthénon est exposée au British Museum.

© REUTERS / MUJA

L'une des plus anciennes de ces demandes est européenne. Elle concerne un des bâtiments les plus visités au monde qui est amputé depuis plus de deux siècles de nombre de ses sculptures : le Parthénon. L'Erechtheion, autre temple de l'Acropole d'Athènes est également concerné.

Pour voir la frise de 75 mètres de long que la Grèce réclame en vain depuis des décennies à la Grande-Bretagne, il faut aller au Bristish Museum de Londres où la belle mise en valeur de l'œuvre ne peut justifier qu'elle ne retrouve sa place face à la mer Egée. Elle a été prélevée par l'ambassadeur britannique, Lord Elgin, avec l'accord du gouvernement ottoman lorsque la Grèce était sous domination coloniale. C'était à la fin du XVIIIe siècle. Depuis l'argument britannique selon lequel elles sont mieux protégées à Londres qu'à Athènes, argument que l'on retrouve dans la bouche de tous ceux qui s'opposent aux restitutions, montre son inanité. Les discussions sont en cours, le Royaume britannique faisant trainer, la République grecque s'impatientant d'autant plus qu'elle a entrepris d'énormes travaux de rénovation de son site antique.

Élisabeth Pan

L'art « dégénéré » mais commercé

Si les dignitaires nazis ne se sont jamais distingués pour leur goût esthétique, notamment en matière de création contemporaine, ils ont su exploiter les interdits imposés par le nouveau Reich pour commercer. Maître de l'esthétique et de l'idéologie, Joseph Goebbels a tôt su traiter de « dégénérées », les œuvres d'art qui ne relevaient pas de l'esthétique petite-bourgeoise qu'il affectionnait tant. En 1936, il organisa à Munich une grande exposition pour montrer au peuple et à son Führer les horreurs de cette créativité déviante. Plus de 20 000 œuvres furent confisquées ou retirées des musées, répertoriées dans un registre de trois volumes puis détruites, ou vendues à l'étranger. Le musée Albert et Victoria de Londres possède les deux seuls premiers tomes existants de ce registre sinistre.

Six mois d'Olympiade culturelle

Les lieux culturels n'éteindront pas les lumières pendant les JO. Jusqu'au mois de septembre, plus de 2 100 événements artistiques et culturels se déroulent partout en France sous le label Olympiade culturelle. Gratuitement, pour les ouvrir au public le plus large.

Un chef, Dylan Colay, qui dirige son orchestre juché sur un vélo, les conférences du Collège de France sur le sport à écouter sur France Culture, un grand spectacle d'art numérique à Saint-Denis autour d'un siècle de sports... De la danse, du cinéma, des concerts, du théâtre... Jusqu'au mois de septembre, ce sont pas moins de 2 100 manifestations culturelles qui sont proposées sous le label Olympiade culturelle. Les artistes, créateurs et institutions culturelles ont saisi l'occasion et les budgets dispensés pour viser un large public dans les lieux les plus divers autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces manifestations sont libres d'accès et nul besoin d'être le théâtre de rencontres sportives pour prétendre au label. Si 43 % des projets labellisés sont en région parisienne, plus de 1 000 collectivités et communes en métropole et outre-mer sont concernées.

Un héritage du baron

Le projet lancé en 2021, soit la première année de l'olympiade définie comme la période quadriennale précédant les Jeux, est piloté par la Direction de la culture de Paris 2024, instance liée au comité d'organisation et dotée d'un budget de 13 millions d'euros, dont les deux tiers vont aux artistes et instances culturelles. Le ministère de la Culture apporte pour sa part 9 millions d'euros. L'objectif est de parvenir à élaborer une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire n'excluant aucune discipline artistique. Certains commentateurs voient dans cette initiative une sorte de compensation pour atténuer l'impact des J.O. sur nombre de festivals et événements estivaux empêchés ou gênés du fait de la mobilisation quasi-exclusive des forces de sécurité sur les Jeux. Pour autant, pour obtenir le label, un projet doit satisfaire à au moins un des trois critères définis : « *utiliser le sport comme thématique* », « *se tenir dans un lieu sportif ou en lien avec un événement sportif* », « *mettre en lumière les valeurs communes entre sport et culture* ».

Les liens entre les arts et les Jeux Olympiques sont beaucoup plus étroits qu'on ne le croit et cela du fait de Pierre de Coubertin lui-même. Cinq disciplines artistiques ont fait l'objet d'épreuves olympiques entre 1912 et 1948, date où elles sont abandonnées (lire ci-dessous).

Mobiliser le monde de la culture pour tous les publics

Les arts font un retour timide en marge des J.O. de 1954 avant de revenir en force avec le XXIe siècle où s'instaure enfin un dialogue entre art et sport. L'un et l'autre ont beau-

Les arts aux J.O.

© SELVA LEFAVRE

Président du Comité international olympique depuis 1896, Pierre de Coubertin obtint que plusieurs disciplines artistiques tiennent leur place dans la programmation des Jeux. En 1912 l'architecture, la peinture, la musique, la sculpture et la littérature firent leur entrée aux Jeux de Stockholm. Tout au long des éditions qui suivirent, l'impact sur le public connut des fortunes diverses. Les Jeux de Los Angeles en 1932 ont eu un retentissement incontestable, avec 1 100 œuvres créées pour l'occasion et la visite de près de 400 000 personnes au Los Angeles Museum.

En 1936, aux Jeux de Berlin, les œuvres artistiques vont servir la propagande nazie, avec notamment la présentation du film *Les dieux du stade* de Leni Rienfestahl, cinéaste proche du régime. Après le peu de succès des compétitions artistiques de Londres en 1948, les Jeux d'Helsinki tirèrent un trait définitif en 1952 laissant place aux seules disciplines sportives.

©CLEMENT HERVIEUX-LEGER / PARIS 2024

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle de Paris 2024, Clément Hervieu-Léger, sociétaire de la Comédie-Française, Bruno Bouché, chorégraphe et directeur du ballet de l'Opéra national du Rhin, et Daniel San Pedro, metteur en scène, se sont associés pour monter la pièce "On achève bien les chevaux" inspirée du roman d'Horace Mc Coy sur les marathons de danse aux Etats-Unis.

©IAYUK

Raquel Rache de Andrade :

« Une résonance mais pas de compétition »

Raquel Rache de Andrade, co-directrice d'Archaos, pôle national du cirque à Marseille.

Sport et cirque, un lien parlant ?
Nous avons placé l'Entre2 BIAC 2024 (festival des arts circassiens à Marseille) sous le signe de l'Olympiade culturelle parce qu'il faut marquer cette résonance qui existe entre les jeux olympiques et la culture. Les jeux olympiques viennent des jeux du cirque, c'est un lien historique. Mais le cirque travaille avec l'exploit, le dépassement de soi, la solidarité, le sport aussi, ce qui fait un lien très fort entre les deux.

Il y a tout de même des différences...
Bien sûr. Dans le sport, il y a la notion de compétition qu'il n'y a pas dans le cirque, dans l'artistique où l'on est toujours dans la recherche de sensibilité, de sens. Mais la dextérité du corps, la prouesse et le dépassement de soi sont vraiment des liaisons très fortes entre le cirque et le sport.

En quoi consiste votre projet ?
Nous avons répondu à l'appel à projet Olympiade culturelle en présentant le projet *Toujours plus haut*. Il se décline en deux volets. Le premier, Cirque et style, est le fruit d'un partenariat avec la compagnie Uni-sphère composée d'un collectif d'artistes jongleurs pratiquant le foot freestyle. Trois d'entre eux animeront des ateliers pour les 11-18 ans, composant un spectacle où stagiaires et freestyleurs interviendront ensemble pour un show de jongleries et d'acrobaties autour du ballon rond. Le deuxième volet, *À ciel ouvert*, est monté avec la compagnie Hors Surface, associant cirque, danse et trampoline. Son directeur artistique, Damien Droin, est aussi un ancien champion de France de cette dernière discipline.

coup en commun, « *des valeurs d'émancipation et de partage, le pouvoir de faire naître des émotions uniques, de nourrir des imaginaires communs, de nous rassembler et de laisser dans nos vies une trace impérissable* », souligne la Direction de la culture. On pourrait ajouter à ces valeurs celles du dépassement de soi, de l'inclusion, de l'universalisme, de la recherche de l'excellence même si une différence demeure entre les deux mondes, l'Olympiade culturelle n'est pas une compétition.

L'Olympiade mobilise le monde de la culture dans son ensemble, les compagnies, créatrices et créateurs, écoles d'art, établissements culturels, clubs sportifs, collectivités... Les labellisations ont été accordées par vagues successives sur appel à candidature. Ont d'abord été visées les grandes institutions comme le Musée du Quai Branly qui présente le Parcours 2024, une sélection d'œuvres d'Océanie, d'Asie, d'Afrique et des Amériques mettant à l'honneur la pratique sportive, le corps en mouvement. Puis les collectivités territoriales sont entrées en partenariat pour des expositions, des spectacles, des résidences d'artistes, des performances en lien avec le parcours de la flamme olympique, lançant également leurs propres appels à projets en coordination avec la direction de la culture.

L'entrée du breaking en tant que compétition sportive

Du coup, les projets fleurissent. En Seine-Saint-Denis, huit lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ont fondé le collectif La beauté du geste pour préparer des parades (On ne va pas se défiler) associant jeunes artistes contemporains et habitants du département. A Marseille, le FRAC, le MUCEM et le Musée d'art contemporain proposent Olympique, une expo en trois volets interrogeant les liaisons entre art et sport à travers un grand nombre d'œuvres, de trophées, de tableaux et photos sur la thématique du sport... Difficile de faire le tour de toutes les initiatives, aussi mieux vaut se tourner vers le site officiel de l'Olympiade culturelle pour consulter la carte de France des événements (https://culture.paris2024.org). Mais c'est aussi avec l'arrivée de la flamme olympique le 8 mai à Marseille que les manifestations culturelles vont s'intensifier, tout au long du parcours et des 65 relais, avec 400 villes traversées jusqu'au 26 juillet. Les 33e Jeux Olympiques seront alors déclarés ouverts. Ils accueillent cette année une nouvelle discipline, le breakdance (ou breaking) issu du hip-hop), preuve supplémentaire de la porosité entre culture et sport. ♦ Pierre Magnetto

Hélène Fischbach : « Le roman noir, c'est dénoncer ce qui ne va pas. »

Le festival international Quais du Polar ouvre sa 20e édition du 5 au 7 avril au Palais de la Bourse et dans différents lieux de Lyon. Rencontre avec sa directrice.

© Les Photographistes

Comment, il y a vingt ans, a été créé le festival ?

À cette époque, la ville de Lyon avait déjà un gros réseau de librairies, c'est encore plus fort aujourd'hui, et une vraie tradition autour du livre avec le musée de l'imprimerie entre autres. En revanche c'était une des seules grandes villes qui n'avait pas une manifestation importante autour du livre. Il y a eu à la fois une volonté de la Ville de Lyon de soutenir une manifestation littéraire et un réseau de personnes passionnées par le polar et qui travaillaient sur cette thématique. C'est un peu une rencontre entre une volonté politique et la passion de personnes qui avaient envie de monter un projet autour de cette littérature.

Comment estimer l'évolution du festival ?

Elle a suivi la même courbe que l'évolution du genre. Quand on a démarré il y a vingt ans, le polar était moins vivant, moins moderne qu'aujourd'hui. Il y avait une image à faire évoluer. Le genre a été aussi beaucoup porté par le cinéma, et la série ces derniers temps. Et par certains auteurs qui ont marqué le genre et l'ont ouvert à des lecteurs qui n'étaient pas adeptes de polar. Millenium a été lu par un peu tout le monde, après des auteurs comme James Ellroy et Dennis Lehanne. Le festival a suivi cette évolution.

La littérature policière est encore parfois considérée comme un sous-genre, comment la défendez-vous ?

Avec autant de lecteurs, c'est forcément une littérature qui a des atouts. Les lecteurs de polars sont des gens qui lisent beaucoup de livres dans l'année, ils sont plutôt curieux et exigeants. Défendre un genre c'est aussi défendre ses lecteurs, c'est important. Ses auteurs sont de très grands raconteurs d'histoires. Quand on relit aujourd'hui Nicolas Mathieu ou Pierre Lemaître, qui ont démarré dans le polar, on voit leur qualité d'écriture. Enfin, le polar est un genre qui est très ancré dans la société. Ces dernières années, beaucoup de titres parlent de la violence faite aux femmes, de l'écologie. La racine du roman noir est de s'intéresser à la société et de dénoncer ce qui ne va pas. Les auteurs de polar n'ont pas peur de dire les choses, ce qu'on ne voit pas forcément dans d'autres romans.

La demande énorme venant des séries n'impacte-t-elle pas l'écriture ?

Les auteurs sont eux-mêmes scénaristes ou amateurs de séries donc forcément ils en sont imprégnés. Cette façon d'écrire était déjà ancrée chez les Anglo-Saxons, elle a été un peu récupérée par les Français mais avec une patte particulière du polar français qui continue à s'intéresser aux questions de société et qui, chez beaucoup d'auteurs, garde une grande attention à l'écriture.

Quelles sont les nouvelles tendances portées par le festival ?

La question des violences faites aux femmes est très présente dans les polars. Il y a aussi une vraie recherche depuis quelques années de ce que nous appelons le polar du réel. C'est tout ce qui touche au fait divers, soit de façon fictionnelle en s'inspirant de faits réels, soit en réécrivant des faits divers. Il y a de plus en plus de documentaires qui s'intéressent aux faits divers, et les amateurs de polars sont très attirés par ce type de lecture, c'est une littérature du réel qui se retrouve dans plusieurs collections de polars. C'est une vraie tendance. Cette année, nous avons beaucoup d'auteurs qui travaillent sur l'anticipation, plutôt une anticipation récente, soit pour traiter de l'IA, du futur numérique, soit pour décrire une société comme on peut l'imaginer dans cinquante ans au niveau politique ou social. Cela donne un éclairage très intéressant sur le présent. Et assez inquiétant.

Hélène Fischbach a commencé sa carrière comme éditrice puis a travaillé à Quais du Polar dès sa création. Elle en est devenue directrice en 2014.

Des femmes autrices, il y en a beaucoup dans le polar ?

Il n'y en a pas autant que d'hommes, mais il y en a quand même et globalement de plus en plus. Reste que ce sont les hommes qui font les meilleures ventes de polars. Mais il y a une vraie évolution par rapport à ça, que ce soit dans les écrits ou dans la façon dont les femmes sont mises en avant dans les collections de polar. Notamment parce que depuis dix, quinze ans, les éditeurs de polar sont devenus, pour la plupart, des éditrices. Ça change un peu la ligne et la façon d'intégrer les femmes dans les thématiques des catalogues.

Propos recueillis par Véronique Giraud

Il est Urgent de défendre le service public !

www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

Unissons-nous, Syndiquez-vous !

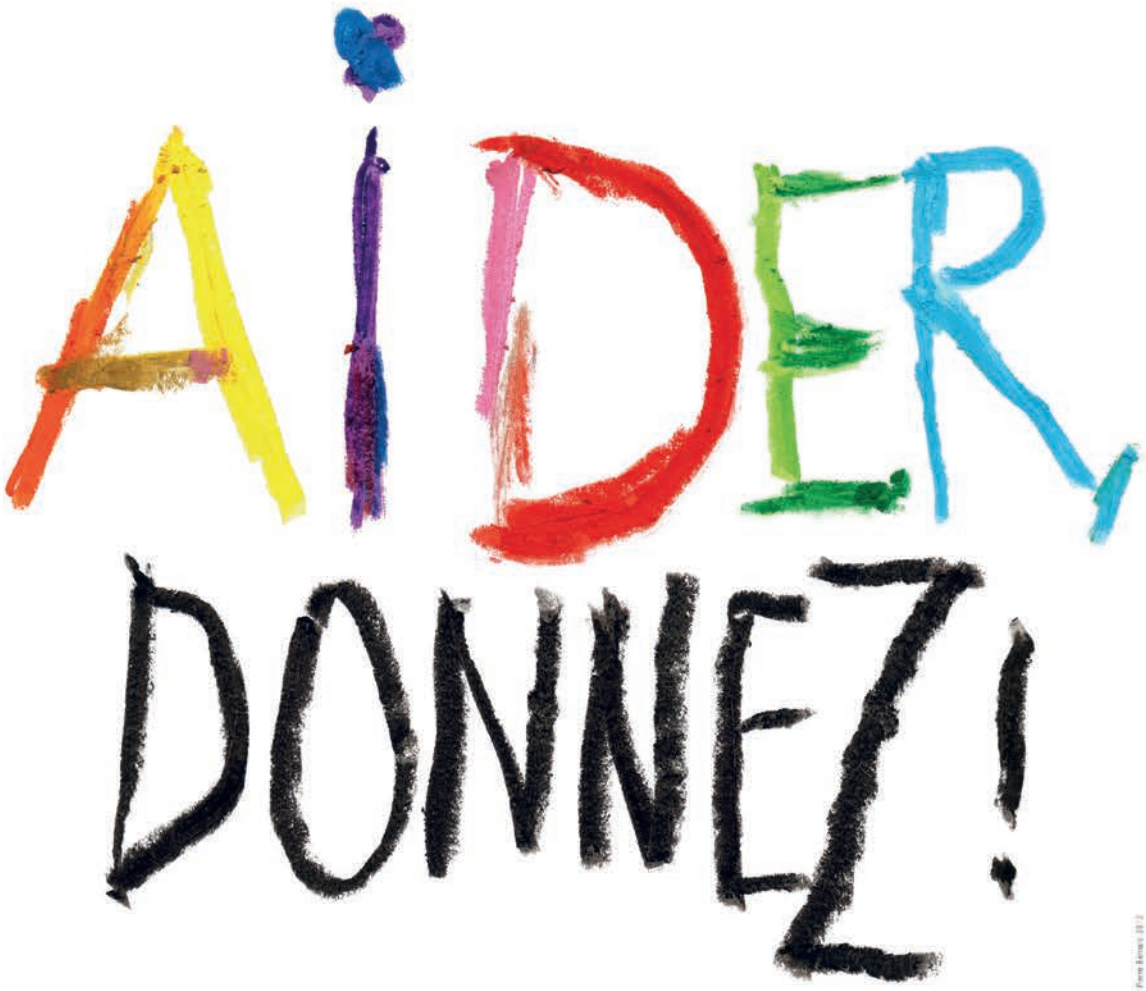

Chaque don, selon vos moyens, est important.
Merci pour votre générosité qui permet
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire
de faire vivre la solidarité.

www.secourspopulaire.fr

FRANCE ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 BUSSY ST GEORGES

PARIS CPCE
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE